



RAPPORT ANNUEL 2019

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS**



Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ménagers. Le décret n° 2015-1827, pris en application de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), vient modifier le contenu du rapport en définissant les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2019 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet **www.montpellier3m.fr**.

Crédits photos Montpellier Méditerranée Métropole

Textes : Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets - SCORVAL / Maquette : La Fourmi Rouge

Sommaire

Chiffres clés

Présentation générale

Les temps forts de l'année 2019

1 La prévention des déchets p. 11

Engagements et actions pour la prévention des déchets, indices

2 La collecte p. 15

Flux collectés, contenants, règlement, types de collectes

3 La valorisation p. 25

Valorisation matière, organique et énergétique

4 Le traitement p. 29

Unité AMETYST, centre DEMETER, ISDND Castries, Grammont, OCREAL

5 L'exploitation des Points Propreté p. 35

Installations, programme de modernisation, filières, accueil des professionnels

6 La communication p. 39

Temps forts 2019, n° gratuit, partenariats

7 L'administratif et le financier p. 43

Financement du service, dépenses, recettes

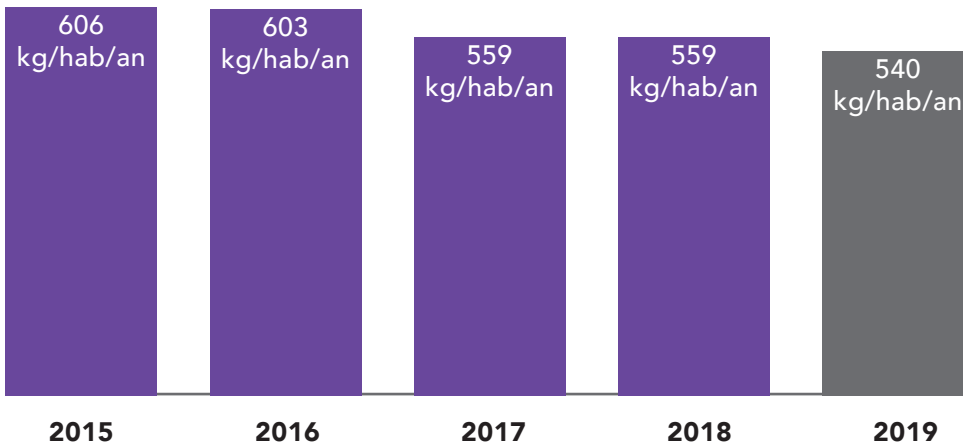
8 Perspectives 2020 p. 47

Rénovations, démarches et expérimentations, sensibilisation



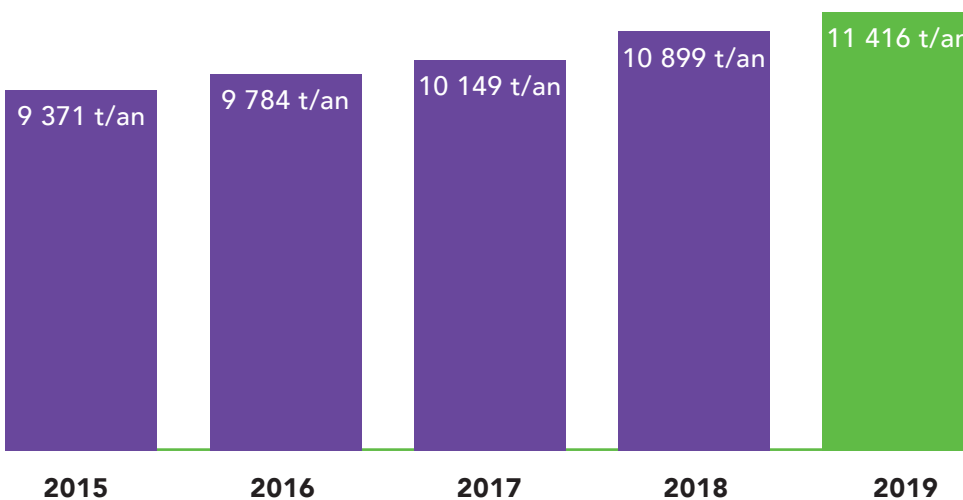
Chiffres clés

Production annuelle de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant



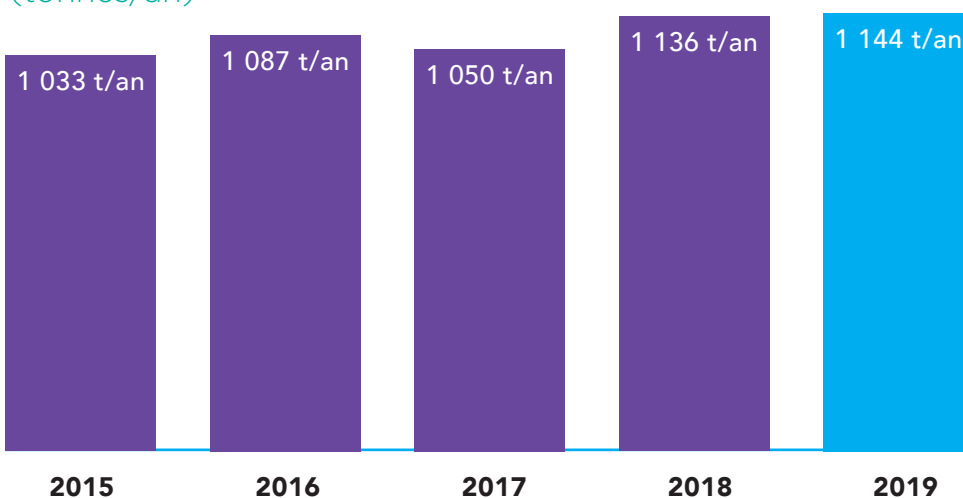
Une diminution progressive des DMA à consolider et accélérer dans les prochaines années.

Tonnage « verre » collecté sélectivement (tonnes/an)



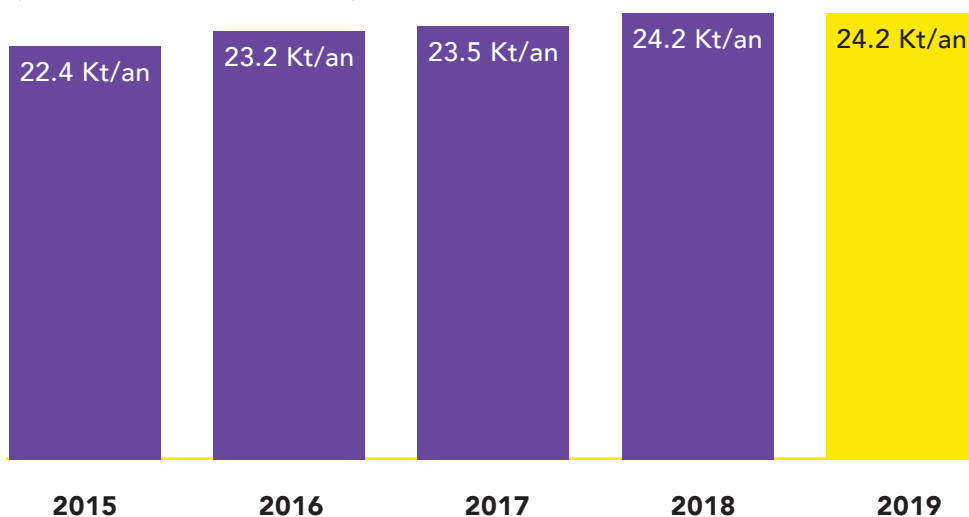
Grâce aux efforts réalisés sur l'équipement en Points d'Apport Volontaire (plus de 1 000 conteneurs aujourd'hui en place), le tonnage de verre continue d'augmenter : +4.7% entre 2018 et 2019.

Tonnage « textile » collecté en Points Verts (apport volontaire) (tonnes/an)



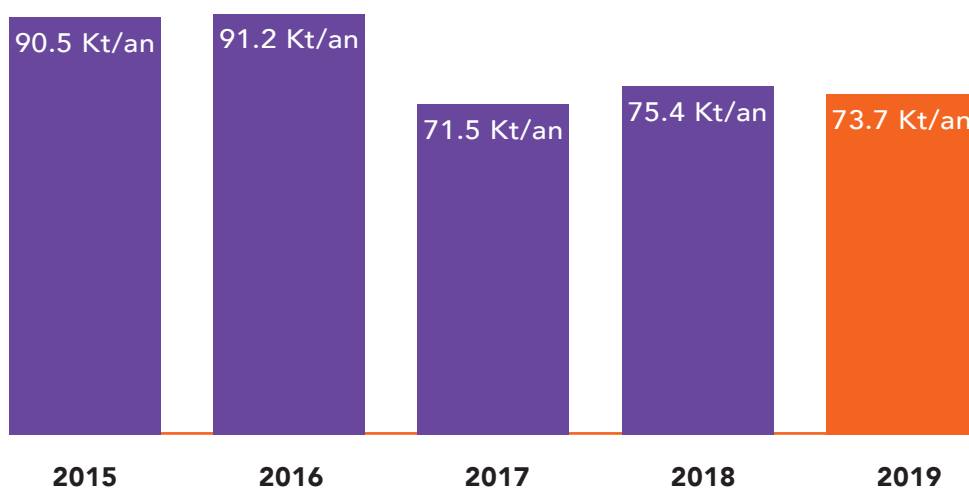
« Un tri des textiles usagés stable, à re-dynamiser.

Tonnage « recyclables secs » collecté (bacs et sacs jaunes) (milliers de tonnes/an)



L'extension des consignes de tri initiée fin 2019 permettra d'augmenter les performances de tri au cours des prochaines années.

Tonnage entrant en Points Propreté (déchèteries) (milliers de tonnes/an)



Des dépôts stables avec des fluctuations liées aux conditions climatiques (déchets verts).

Présentation générale

Le territoire

31 communes composent aujourd'hui le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole pour 465 070 habitants (population IN-SEE 2016).

Sa ville centre, Montpellier, compte 281 613 habitants.

Sa croissance démographique est la plus élevée de France et 50% de sa population à moins de 34 ans.

Chaque mois, elle accueille plus de 300 nouveaux arrivants.



Le projet de territoire « Montpellier Métropole Territoires », initié en 2014, a pour objectif principal de fixer un cap à un développement durable et équilibré du territoire, respectueux de l'échelle communale. En ce sens, cette démarche intègre, enrichit et définit les grands principes d'organisation spatiale

des politiques publiques de la Métropole, en matière d'accueil des populations et des entreprises, de déplacements, d'environnement, d'agroécologie et d'alimentation, de résilience, etc.

Compétences

A la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » déjà exercée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier depuis le 1^{er} janvier 2004 s'est ajoutée la compé-

tence « propreté des espaces publics » dans le cadre du transfert global au 1^{er} janvier 2015 de la compétence « création, entretien et aménagement des voiries et espaces publics ».

L'historique

En 2016, la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets (DPGD) est ainsi devenue la Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets (DPVD) de Montpellier Méditerranée Métropole. Suite au transfert de la compétence « voirie » à la Métropole, la propreté des espaces publics a ainsi été confiée à la DPVD sur le territoire de la ville de Montpellier et aux pôles « voirie » de la Direction de l'Action Territoriale sur les autres communes.

Les missions

La DPVD de Montpellier Méditerranée Métropole développe une gamme de missions dans le but d'assurer la propreté de l'espace public sur la ville de Montpellier et la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire métropolitain, à savoir :

- la politique de prévention des déchets,
- les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables,
- la gestion des équipements de proximité (déchèteries et colonnes d'apport volontaire),
- l'exploitation du centre de tri DEMETER des déchets recyclables secs,
- l'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux de Grammont,
- l'exploitation des unités de valorisation et de traitement des déchets (unité de méthanisation AMETYST et installation de stockage des déchets non dangereux de Castries),
- le développement des nouvelles filières de valorisation.

Les équipements



Les temps forts de l'année 2019

11 416

tonnes de verre collectées en 2019

1 806

tonnes de textile collectées en 2019

23 563

tonnes de recyclables secs collectées en 2019

Quand la sensibilisation à la propreté rejoint la sensibilisation aux gestes de tri

La mise en œuvre sur le terrain de « scènes d'incivilités » par les agents de la Métropole, testée en 2018 sur quelques points noirs propreté, a été étendue à de nombreuses rues de la Ville, principalement dans les quartiers Croix d'Argent, Celleneuve et Port Marianne. Une fois par semaine, une signalétique particulière a été mise en place sur l'ensemble des « ressortis » d'encombrants après le passage de la collecte hebdomadaire afin de matérialiser le caractère illicite des dépôts réalisés en dehors des jours de prestations. Ces opérations ont permis de réduire significativement la récurrence des dépôts illicites dans 52 rues de la Ville.



habitants et commerçants au respect des règles de présentation des déchets à la collecte et de propreté. La Métropole a accompagné, en 2019, 50 opérations de nettoyage sur différents quartiers de la Ville, à l'initiative de plus d'une vingtaine d'associations (berges de cours d'eau, places et rues des quartiers, « plogging »). Des gants et des pinces sont prêtés aux organisateurs, des sacs mis à disposition et des lieux de dépose des sacs remplis identifiés en vue de leur enlèvement par les services propreté. Des opérations de ramassage de mégots sont également réalisées à l'occasion desquels la Métropole distribue aux participants des cendriers de poche. Pour la première année, la Métropole de Montpellier a également participé au World Clean Up Day au mois de septembre 2019 en coordonnant et accompagnant les initiatives citoyennes sur son territoire (même si la météo

pluvieuse a partiellement contrarié l'édition 2019 de ce jour de mobilisation mondial).

Certaines de ces opérations sont l'occasion de sensibiliser les participants au tri des déchets par un ramassage sélectif des déchets. Dans ce cas, un éco-messager de la Métropole accompagne l'opération équipé de sacs jaunes transparents dans lesquels les déchets recyclables sont déposés et de guides de tri.

Toujours avec cet objectif d'impliquer les citoyens, des pochoirs ont été créés afin de tagger l'espace public à proximité des avaloirs d'eau pluvial. « Ne jetez rien, La Mer commence ici ». Des campagnes de marquage ont ainsi pu être organisées en particulier sur les bords de fleuve Lez et dans le centre historique de la Ville.

La Métropole de Montpellier a de surcroît mené des actions fortes en 2019 visant à sensibiliser les fumeurs aux méfaits de l'abandon des mégots dans l'espace public :

5000 cendriers de poche ont été distribués par la mini déchèterie en centre-ville ou à l'occasion des grands événements festifs organisés par la Ville de Montpellier.



Surtout, une vaste opération de distribution de cendriers de poche a été réalisée à la fin de l'été en partenariat avec la Chambre Syndicale des Buralistes de l'Hérault : 25 000 cendriers de poche ont été acheminés chez les 115 buralistes du territoire métropolitain, afin qu'ils les proposent à leur clientèle en portant un message de sensibilisation à la propreté urbaine et à la lutte contre la pollution des milieux terrestres et aquatiques.

Enfin, la Métropole a prolongé l'animation, en collaboration avec l'APIEU, de son « grand jeu de la propreté ». Ce jeu présente un parcours à travers la Ville, du type jeu de l'oie, qui permet d'identifier les bons et mauvais comportements en matière de propreté urbaine et de faire réfléchir les élèves sur le sens des actes du quotidien. En 2019, les élèves de 60 classes de CM1/CM2 ont été sensibilisés.



Les adaptations aux besoins des habitants

La Métropole a également développé le dispositif des parcs à sapins sur la Ville de Montpellier permettant ainsi aux habitants de la ville dense de déposer leurs sapins ailleurs que sur les trottoirs.

En effet, le territoire métropolitain compte 21 déchèteries ce qui, à l'échelle de ses 31 communes, constitue un maillage fin apprécié par les habitants.

Chaque mois de janvier depuis plus de 10 ans, la Métropole distribue des bons de retrait de compost à tout usager qui ramène un sapin de Noël en déchèterie (près de 5 000 habitants bénéficient de ce bon chaque année).

La ville-centre qui concentre plus de 60% de la population de la Métropole ne compte que 5 installations d'apport volontaire de ces déchets occasionnels. L'on assiste ainsi chaque mois de janvier à de nombreux dépôts illicites des sapins sur les trottoirs de la Ville.

8 parcs à sapins ont été installés dans la Ville de Montpellier en janvier 2018 et, fort du succès rencontré, 28 parcs ont été déployés en janvier 2019.

4 504 sapins y ont été déposés en 3 semaines permettant ainsi de gagner en propreté, tout en recyclant des arbres de Noël en compost.



La confirmation du bon fonctionnement des nouveaux équipements sur Ametyst

AMETYST a traité en 2019 la totalité des 126 634 tonnes de déchets résiduels et bio déchets collectés sur le territoire de la Métropole, en diminution de 2,4% après une baisse déjà enregistrée de 1,1 % en 2018, à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activité économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal. L'unité AMETYST a également accueilli 14 618 tonnes de déchets tiers.

2019 a confirmé une nouvelle fois les excellents résultats apparus dès la première année d'exploitation des nouveaux équipements du procédé de méthanisation à haute teneur en matière sèche et au procédé « d'ultracriblage » mis en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public démarré au 1^{er} janvier 2015 permettant de garantir une disponibilité de 100% des équipements et une production d'énergie sans équivalent. 33 695 tonnes de compost normés ont été produits et valorisés, ainsi que 2 393 tonnes de métaux. La production d'énergie se stabilise avec près de 36 791 MWh électriques et thermiques valorisés, en augmentation de 7,6% par rapport à 2018 (auto consommation, revente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint Roch). À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes dont la réalisation seront prochainement finalisée seront alimentés depuis AMETYST.

L'installation de pré-traitement des effluents opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique fonctionne également conformément aux performances contractuelles.

Par ailleurs au terme des études de projet et des consultations d'entreprises, les travaux d'amélioration de l'exploitabilité du réseau biogaz afin d'assurer les opérations de maintenance de manière efficace en limitant les pertes d'exploitation ont débuté mi-2019 comme prévu.



La mise sur rail du nouveau centre de tri

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Depuis 25 ans il accueille les collectes sélectives des 31 communes membres. Cette installation de conception désormais ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité.

Au terme des études menées en 2013, il est apparu que la solution consistant en la réutilisation du bâtiment existant et en l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente, propriété de la Métropole, pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an limite les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase de travaux.

L'année 2018 a permis au titulaire du marché global de performance pour la conception, construction et exploitation

du process désigné fin 2017, et qui a pris, dès le 1^{er} janvier 2018 la direction de l'exploitation du centre de tri, d'élaborer avec le groupement de maîtrise d'oeuvre et la Métropole de Montpellier les dossiers réglementaires relatifs à la demande de permis de construire d'une part et à la demande d'autorisation environnementale d'autre part. Au terme de l'instruction administrative, le permis de construire a été délivré le 25 octobre 2018, et l'autorisation d'exploiter le 26 décembre.

Les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2019. L'ancien process a été démonté en juin 2019 pour permettre l'installation des nouveaux équipements. Pendant cette période, les déchets recyclables ont été détournés pour traitement auprès de différents centres de tri. 23 563 tonnes ont été traitées en 2019, dont 9 217 sur Demeter avant le démantèlement du process et 14 346 au sein d'installations extérieures. La remise en service industriel de l'installation a eu lieu tout début 2020, dans le respect du planning et de l'enveloppe financière prévisionnels.

La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri

Concomitamment aux travaux d'extension et de modernisation du centre de tri DEMETER, et dans le cadre du Plan de Performances des territoires de l'éco-organisme CITEO qui a sélectionné 31 collectivités pour prendre le virage de la simplification du geste du tri. « Tous les emballages et tous les papiers se trient ».

Cette opération réalisée en deux phases successives (la première le 17 octobre 2019 pour 17 communes et la seconde le 14 janvier 2020 pour les 14 autres communes métropolitaines) permet à l'ensemble des habitants de la Métropole d'augmenter sensiblement les quantités triées puisque tous les emballages plastiques et les petits aciers et aluminium doivent désormais être déposés dans les bacs ou sacs jaunes.

Pour accompagner l'augmentation des volumes de tri, des enquêtes ont été réalisées dans près de 2073 locaux poubelles afin de déterminer le nombre de bacs de tri à ajouter et identifier les locaux trop petits nécessitant la mise en place de colonne de tri à proximité.

Des kits communication ont été distribués à l'ensemble syn-

dics d'immeuble (nouveaux autocollants pour les bacs, affiches halls d'immeuble, panneaux consignes de tri pour les locaux poubelles, nouveaux guides de tri), les volumes de bacs jaunes ont été augmentés à la demande des particuliers et les autocollants sur les nouvelles consignes de tri distribués dans toutes les boîtes à lettres des habitants détenteurs d'un bac individuel.

Enfin, 150 colonnes d'apport volontaire ont été installées sur le domaine public dans les secteurs où les volumes de tri en bacs restaient insuffisants et les 303 colonnes pour la récupération des vieux papiers ont été modifiées pour permettre également le dépôt des emballages.

La modernisation du centre de tri a également rendu obsolètes les collectes sélectives du papier blanc mises en place dans certaines entreprises et établissements publics, le nouveau centre de tri permettant une valorisation plus poussée des gisements papiers collectés en mélange. Ainsi, la collecte des papiers blancs a été interrompue au mois de mai, les bénéficiaires étant invités à se reporter sur le bac de tri jaune.

Une collecte du verre toujours soutenue

L'année 2019 a permis de finaliser le chantier de modernisation du parc de colonnes d'apport volontaire du verre, débuté en 2012. Au total, fin 2019, ce sont plus de 1 000 conteneurs qui sont à disposition des usagers.

En 2019, 10 723 tonnes de verre ont été collectés en apport volontaire et 693 tonnes auprès des professionnels.

Cette poursuite de l'effort sur la collecte du verre a été accompagnée par un renforcement de la communication sur le tri du verre au travers de nouveaux visuels. En complément, une communication de proximité sur les nouveaux points de l'ultracentre de la ville de Montpellier été menée en porte-à-porte avec distribution de sacs cabas dédié.

Un accompagnement des foyers

- le « Défi Eco Responsable »

L'expérimentation de « coaching » des habitants aux écogestes engagée en 2015, en partenariat avec la SERM et E3d Environnement, et à laquelle la régie des Eaux de la Métropole de Montpellier s'est associée auprès des nouveaux îlots résidentiels des quartiers Port Marianne et Antigone à Montpellier a été poursuivie et étendue.

En 2019, 6 700 foyers, soit plus de 60% de la population du périmètre d'étude, ont adhéré à la démarche baptisée « Défi Eco responsable » et sont désormais accompagnés pour une durée de 18 mois.

- La sensibilisation aux plus près des habitants

La Métropole a enfin renouvelé pour 3 années supplémentaires la convention conclue avec ACM Habitat, finançant notamment deux postes d'éco-messagers au sein de l'office public de manière à sensibiliser les résidents au tri, mais aussi à la réduction des déchets et à la propreté.

1

La prévention des déchets



Quartier de Malbosc – Montpellier

20 000

STOP PUB distribués

1 920

**nouveaux composteurs
individuels installés**

49

**nouveaux composteurs
collectifs installés**

**+ 7 nouveaux composteurs de
quartier**

La prévention des déchets

A - L'engagement de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la réduction des déchets	p. 12
B - Indice de réduction des déchets stockés	p. 12
C - Les principales réalisations 2019 sur le thème de la prévention	p. 12

A - L'engagement de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la réduction des déchets

INDICATEUR	PRODUCTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	263 256	266 411	251 494	256 018	250 995	- 5 023	- 2%
Ratio kg/an/habitant	606	603	559	559	540	- 19	- 3.4%

Après la baisse importante enregistrée en 2017 suite à la rationalisation des conditions d'accès en déchèteries, la production globale de déchets est relativement stable, malgré l'augmentation significative de la population. Cela traduit une tendance baissière du ratio de production de déchets par habitant, principalement au niveau des OMR, les légères fluctuations observées d'une année sur l'autre étant en grande partie liées à la production de déchets verts dépendante des conditions météorologiques.

B - Indice de réduction des déchets stockés

En 2019, ont été stockées 95 984 tonnes de déchets d'origine ménagère produites sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, en hausse de 1.4% par rapport à 2018. Cette légère hausse est liée à l'arrêt en juin 2019 de la prise en charge d'une partie des refus de tri de l'unité de méthanisation par l'UVE Ocréal.

C - Les principales réalisations 2019 sur le thème de la prévention

Parmi les actions ayant contribué à une diminution conséquente des quantités de déchets ménagers produites par habitant en 2019, on peut citer en particulier :

Le STOP PUB

20 000 STOP PUB ont été distribués en 2019 par les guichets uniques, les éco-messagers lors d'animations et dans le cadre du défi éco-responsable, soit une réduction potentielle de 150 tonnes de papier (publicités dans les boîtes aux lettres et autres courriers non adressés). Les STOP PUB sont également largement diffusés lors des différentes manifestations de la Métropole (Antigone des Associations, Foire Internationale de Montpellier...).



L'accompagnement au compostage

Compostage individuel

Dès fin 2001, des composteurs individuels ont été mis gratuitement à disposition des ménages ayant un jardin. 1 920 nouveaux matériels ont été distribués en 2019 et, à ce jour, le nombre de composteurs distribués avoisine les 28 000 unités.

Poursuivant les mêmes objectifs, la collectivité a également délibéré, en novembre 2014, pour délivrer un soutien financier et un accompagnement technique à la mise en place de lombricomposteurs et à l'acquisition de poules : en 2019, 247 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules.



Composteur de quartier

Compostage collectif

Le compostage collectif a été initié dans le cadre du 1^{er} programme local de prévention des déchets de la Métropole. En 2019, 49 nouveaux sites de composteurs collectifs ont été mis en place. En 2019, on compte plus de 200 sites équipés (résidences, établissements scolaires, jardins partagés, maisons de retraite...) sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs, la Métropole et la Ville se sont rapprochées des Conseils et Associations de quartier à Montpellier pour mettre en service 4 composteurs de quartier, à l'instar de celui des Grisettes mis en place à l'été 2017. 3 composteurs de quartier ont également été installés sur les communes de Saint Drézéry et Saint Jean de Védas, ainsi qu'à la résidence universitaire de Vert-Bois en collaboration avec le CROUS. Fin 2019, 5 nouveaux sites étaient déjà programmés pour un démarrage dans les premiers mois de 2020.

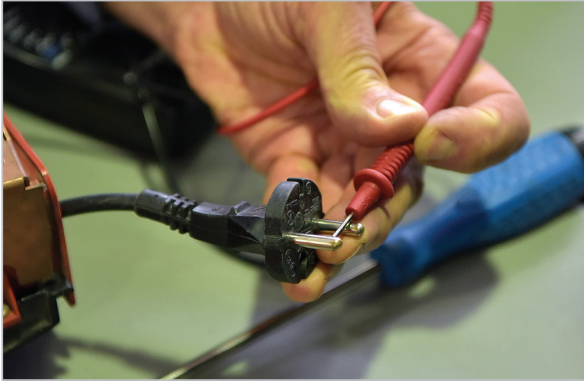


Le réemploi

La promotion du réemploi s'est faite notamment au travers des collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide de la mini déchèterie mobile (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier).

La semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) qui a été l'occasion de déployer une vingtaine d'actions sur le territoire à destination des enfants, des étudiants, du grand public et des agents de la Ville et de la Métropole et du CASSC de Montpellier : proposition d'éco-gestes, collectes

solidaires, animation « vélo smoothie » pour valoriser les fruits « moches », interventions en milieu scolaire (collecte de jouets avec Emmaüs et sensibilisation au goûter zéro déchets par l'APIEU), grand Repair Café, 1^{re} rencontre du réseau compositeurs de la Métropole au restaurant universitaire Vert Bois, ...



Repair Café



Collecte de jouets



Activité dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets

La collecte



La collecte des déchets

290 932

**bacs roulants
en place**

2 119

**conteneurs
d'apport volontaire**

verre, papier, textile, biodéchets,
ordures ménagères, tri sélectif

390

**producteurs
acquittant la
redevance spéciale**

La collecte

A - Les types de flux collectés.....	p. 17	F - La collecte des biodéchets.....	p. 20
B - Les contenants utilisés	p. 18	G - Les « points verts »	p. 21
C - L'Arrêté du règlement de collecte	p. 18	H - La collecte des textiles usagés.....	p. 22
D - La collecte des ordures ménagères résiduelles	p. 19	I - Le service d'enlèvement des encombrants .	p. 23
E - La collecte en porte-à-porte des recyclables secs	p. 20	J - La collecte auprès des professionnels.....	p. 24

La collecte en porte-à-porte des principaux flux de déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie ou dans le cadre de marchés de prestations de service selon les communes. La régie collecte 14 communes (76 000 habitants environ). Elle est répartie sur 2 pôles d'exploitation, Pignan à l'Ouest et Castries à l'Est.

Les 17 autres communes (389 000 habitants environ) sont collectées par les sociétés SMN ou URBASER Environnement dans le cadre de contrats de prestations de service répartis en 3 lots géographiques. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les différents types de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sont regroupés dans le même marché.

En complément, sur le Lot Centre (Montpellier), les prestations de collecte et de nettoyage ont également été confiées à un opérateur unique pour obtenir une meilleure efficacité des services propreté à un meilleur coût (un donneur

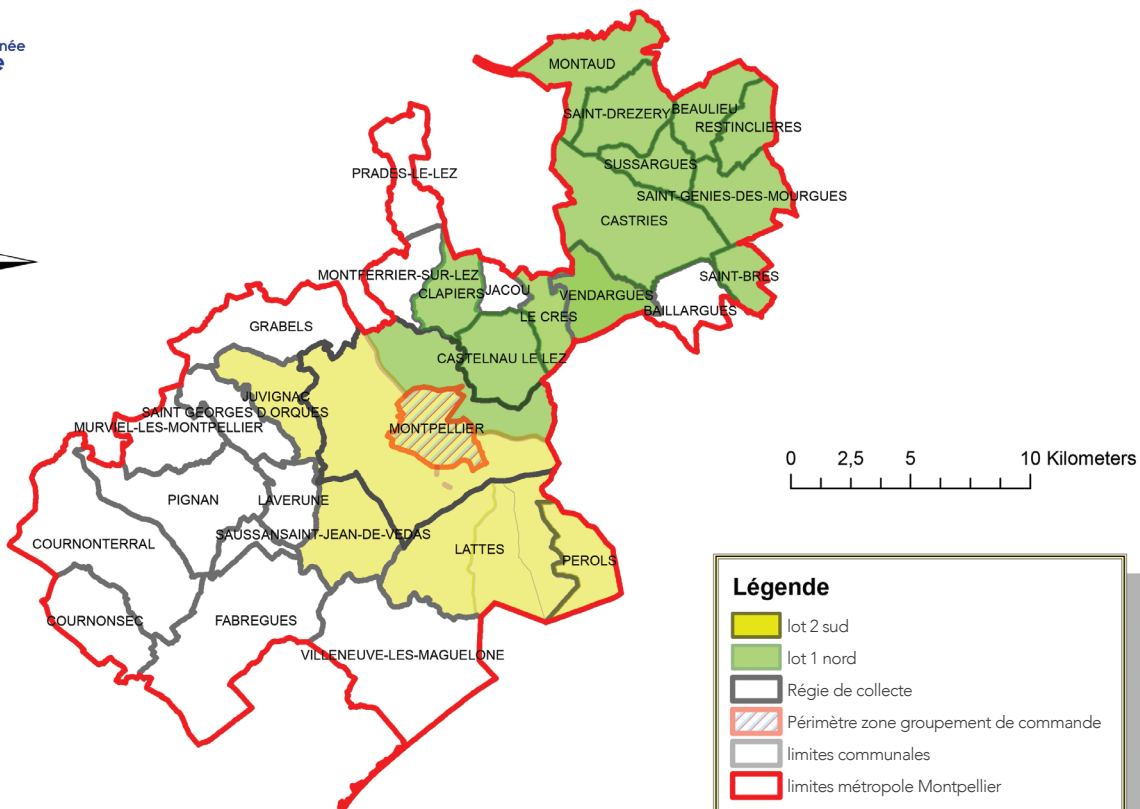
Véhicules de la régie de collecte à Vendargues



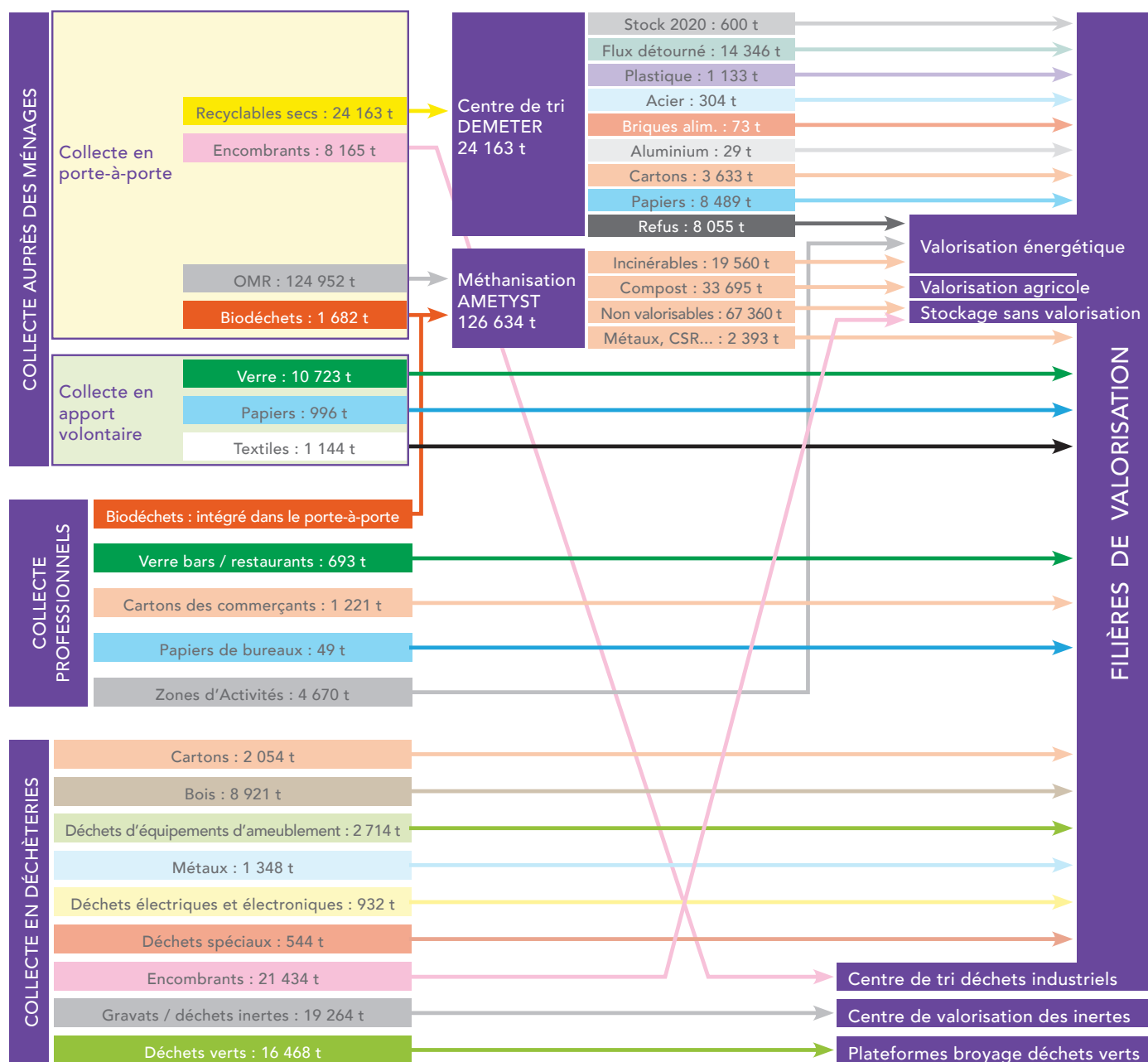
d'ordre unique, une seule entreprise prestataire responsable, une meilleure synchronisation des prestations de nettoyage et de collecte et une mutualisation de certaines tâches).

Périmètre groupement de commande

- Lot centre** : SMN Nicollin
- Lot 2 sud** : lot sud : SMN Nicollin
- Lot 1 nord** : lot nord : URBASER Environnement



A - Les types de flux collectés



B - Les contenants utilisés

Nombre de bacs roulants en place sur le territoire

	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Biodéchets	Verre des professionnels	Papiers de bureau
32/45/50 litres	4 076	321	59 269	102	-
60/80 litres	17 051	4 514	5 372	91	-
120/140 litres	50 489	64 579	48	143	26
180/240 litres	19 167	10 432	222	45	77
340 litres	11 002	7 498	1 181	-	75
450/500 litres	20	2	-	-	-
660 litres	19 490	14 293	618	-	-
770 litres	541	178	10	-	-
TOTAL	121 836	101 817	66 720	381	178



Nombre de conteneurs d'apport volontaire

	Ordures ménagères résiduelles	Biodéchets	Textiles	Verre	Papiers	Tri Sélectif
PAV aériens	-	17	201	1 001	170	276
PAV enterrés	168	-	-	133	86	67

En plus des bacs roulants, certaines collectes de déchets recyclables s'opèrent en sacs jaunes. Près d'1 million de sacs jaunes ont été mis à disposition gratuitement des habitants des centres villes lorsque ceux-ci ne sont pas équipés en bacs ou colonnes de pré-collecte.

Des points d'apport volontaire (PAV) viennent compléter les moyens mis à disposition des habitants pour le tri. En 2019, 280 nouveaux PAV ont été installés dont 183 pour le tri sélectif dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri et 54 pour la collecte séparée du verre. 133 d'entre eux ont été enterrés pour une meilleure intégration urbaine.

C - L'Arrêté portant sur le règlement de collecte

Les conditions et les modalités de la collecte des déchets sur le territoire métropolitain ont fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2016, visant à harmoniser les pratiques, en fonction de leurs caractéristiques dans l'objectif de limiter, recycler et valoriser les déchets autant que possible, traduites par un arrêté de collecte (adopté le 24 février 2017).

Cet arrêté prévoit également des pénalités pour sanctionner les infractions aux règles définies, par ordonnance pénale, amende ou indemnisation du préjudice subi par la collectivité.



Fin 2019, à l'occasion de la première phase de mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire métropolitain, le guide de tri et de collecte a été réédité à 10 000 exemplaires et mis en ligne sur le site de Montpellier Méditerranée Métropole.

Ce guide est la version communicante de l'arrêté réglementaire.

Arrêté de collecte adopté le 24 février 2017

Les modalités de gestion et d'organisation du service public de collecte des déchets clarifiés par l'arrêté du 24 février 2017 portant « règlement de collecte ».

Cet arrêté précise notamment les obligations des ménages et des professionnels dans le cadre de présentation des déchets au service de collecte en porte-à-porte ainsi qu'en apport volontaire.

Il prévoit que les infractions, telles que les dépôts sauvages de déchets, le non-respect des horaires de présentation des déchets ou encore le non-respect des consignes et règles de tri, pourront donner lieu à l'établissement de procès-verbaux par le maire, les agents de la police municipale des communes ainsi que les agents de l'État assermentés ou commissionnés. Les contrevenants s'exposent à la facturation de la réparation des dommages ou préjudices subis, à l'élimination des dépôts sauvages par exécution d'office aux frais du responsable, et à l'engagement de poursuites devant les tribunaux.

D - La collecte des ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle organisation est en place harmonisant les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles et les modulant afin de favoriser le tri sélectif.

- Fréquence C1 (1 fois par semaine) sur les zones d'habitat pavillonnaire
- Fréquence C2 ou C3 sur les zones d'activités
- Fréquence C3 pour les secteurs de petits collectifs ou de commerces
- Fréquence C4 pour des renforts de collecte ponctuels sur les communes
- Fréquence C6 pour les zones d'habitat collectif dense (Montpellier)

Le site www.montpellier3m.fr permet, grâce à une recherche par adresse, de connaître sur l'ensemble du territoire les modalités précises de collecte (jours, particularités de présentation...).



INDICATEURS	PROD. ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS (OMA en mélange)					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	129 271	128 438	132 948	132 947	129 622	- 3 325	- 2.5%
Ratio kg/an/habitant	298	291	295	290	279	- 11	- 3.9%

La stagnation du ratio de production d'Ordures Ménagères nécessite la relance du Programme local de prévention des déchets qui s'appuiera sur les recommandations du Plan Régional de Prévention des Déchets qui devrait être approuvé fin 2019.

Nombre de bénéficiaires n'étant pas des ménages

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré en 2006 la redevance spéciale auprès des établissements publics et des gros producteurs privés de déchets assimilés (> 3 000 litres par semaine) collectés par le service public. En 2019, 390 établissements étaient redevables.

D'autre part, au-delà de ce service mis en place pour les gros producteurs, de nombreux immeubles de bureaux, souvent mixés avec de l'habitat, ainsi qu'un tissu d'entreprises artisanales diffus sont desservis par l'organisation de collecte, sans qu'il soit possible de les distinguer des déchets provenant des ménages.

Le décret n°2016-2880 du 10 mars 2016, pris en application de la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte), fixe de nouvelles obligations concernant le tri à la source et la valorisation des déchets de « papier, métal, plastique, verre et bois » des usagers n'étant pas des ménages.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

- Les prestataires de service, dans le cadre des nouveaux marchés de collecte entrés en vigueur début 2016, se sont engagés dans une démarche visant à améliorer la qualité de service sur le plan environnemental :
 - motorisation limitant les émissions de gaz à effet de serre (norme EURO 6 pour les poids lourds, hybride pour les véhicules légers),
 - lève-conteneurs électriques (réduction du niveau sonore et de la consommation de carburant),
 - programmes de formation des conducteurs à la conduite rationnelle,
 - logiciels d'optimisation de tournées (associés à des dispositifs de télé-relève pour les PAV)...
- La régie de collecte des déchets a étudié, de son côté, la faisabilité du renouvellement d'une partie de sa flotte par des véhicules roulant au GNV. 6 véhicules ont été mis en service dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME Occitanie.

E - La collecte en porte-à-porte des recyclables secs

La collecte en porte-à-porte des recyclables secs (emballages recyclables et papiers en mélange) est réalisée sur l'ensemble du territoire, selon une fréquence hebdomadaire, par l'intermédiaire de bacs roulants à couvercles jaunes, à usage individuel ou collectif. Certaines zones urbaines du territoire ne peuvent pas être équipées de bacs jaunes (certains centres-villes). À la place, des sacs jaunes translucides sont mis à la disposition des usagers. Les zones concernées sont à consulter sur le site www.montpellier3m.fr/villebelle.



Des procédures qualité sont en vigueur, tant pour la régie de collecte que pour les prestataires de service : si la qualité des déchets triés n'est pas correcte, un autocollant d'information signale le défaut à l'utilisateur, de manière à ce qu'il puisse, à l'avenir, effectuer les bons gestes. Cette procédure s'applique aux seuls bacs individuels pour lesquels un sur-tri par l'utilisateur est envisageable.

Pour les bacs collectifs, les signalements réalisés par les équipes de collecte ou les contrôleurs de la collectivité doivent permettre de déclencher des opérations de sensibilisation réalisées par les messagers de la prévention et du tri de la Métropole ou les personnels d'ACM Habitat dans la cadre de la convention triennale passée avec la Métropole.

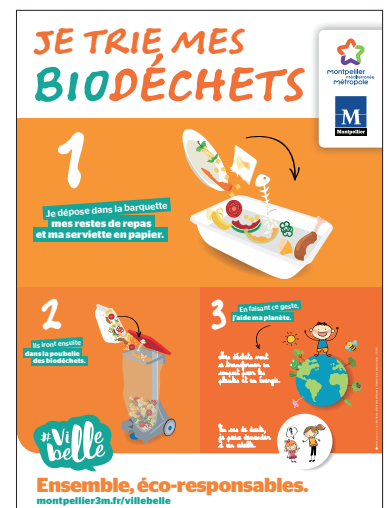
INDICATEUR	COLLECTE EN PORTE À PORTE DES RECYCLABLES SECS (bacs et sacs jaunes)					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	22 422	23 160	23 575	24 181	24 163	- 18	- 0%

F - La collecte des biodéchets

Montpellier Méditerranée Métropole a fait le choix de la valorisation des déchets organiques dès 2002, en décidant la réalisation d'une unité de méthanisation des déchets.

AMETYST, mise en service en juillet 2008, comporte deux lignes de traitement distinctes : une ligne de tri et préparation de la matière organique issue des OMR d'une capacité technique de 140 000 tonnes par an et une ligne de tri des biodéchets triés à la source d'une capacité de 33 000 tonnes par an.

Ainsi, la collecte sélective des biodéchets a été mise en place dans l'habitat pavillonnaire métropolitain dès 2008-2009, à l'aide d'une 3^e petite poubelle orange, ainsi qu'à titre d'expérimentation dans une partie des petits collectifs de la ville de Montpellier, au moyen d'une collecte en sacs de couleur (orange pour les biodéchets et noirs pour les OMR) conduits sur une ligne de tri optique à l'usine de méthanisation. De plus, les établissements publics et privés se sont vus proposer, dans le cadre de la redevance spéciale, un tarif préférentiel pour les biodéchets triés.



Ce choix participait d'une vision pragmatique et réaliste qu'une généralisation des collectes sélectives à l'ensemble des populations du territoire métropolitain, aussi efficace soit-elle, ne pouvait conduire à dévier des OMR qu'une partie des déchets organiques.

Le rendement de cette collecte (de l'ordre de 12 kg par habitant et par an) et le taux de participation (compris entre 10 et 15% selon les secteurs) sont relativement faibles.

L'une des raisons principales est la fréquence de collecte (C1) qui complique le geste de tri en saison estivale, malgré la mise à disposition gratuite des habitants de sacs biodégradables

L'absence de résultats concluant sur les collectes en apport volontaire réalisées à titre expérimental sur 17 zones test équipées de « Tubes » a conduit au démarrage courant 2019 de nouveaux tests sur deux communes volontaires (Saint Drézéry et Saint Génès des Mourgues).

Un nouveau protocole expérimental a ainsi débuté pour une durée minimale d'un an permettant d'analyser finement les rendements, contraintes, coûts et satisfaction des usagers de solutions, de compostage pour la première (avec notamment l'installation d'un composteur collectif pour le centre-ville), et de collecte pour la seconde (avec notamment l'installation de bacs collectifs).

sur cette période. Ce service présente des résultats en stagnation qui nécessitent de s'interroger sur la manière de le redynamiser et/ou de le compléter.

Face à ce bilan mitigé, un mode de collecte sélective alternatif en apport volontaire, le « TUBE », conteneur spécialement conçu pour la limitation des nuisances, a été testé à partir de l'été 2015, d'abord en zones pavillonnaires (afin d'évaluer l'efficacité d'une collecte en apport volontaire comparativement à une collecte en porte-à-porte), puis dans des secteurs de centre-ville et enfin à proximité d'immeubles collectifs.

Biodéchets



INDICATEUR	COLLECTE BIODÉCHETS (porte-à-porte + professionnels)					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	2 697	1 507	1 754	1 807	1 682	- 125	- 6.9%

La baisse significative enregistrée en 2016 est liée à l'abandon dans les nouveaux marchés de collectes notifiés en 2016, de la collecte « Optibag » qui avait été mise en place à titre d'essai dans une partie des immeubles résidentiels de Montpellier. Les tonnages « perdus » étaient, en fait, de mauvaise qualité : raison pour laquelle ce dispositif expérimental a été arrêté.

G - Les « Points Verts »

Les « Points Verts » sont installés aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, constitués principalement de conteneurs d'apport volontaire pour le verre.

D'autres conteneurs d'apport volontaire jouxtent ces dispositifs, pour les papiers usagés (ces derniers étant également collectés dans la poubelle jaune) et pour les textiles usagés.

Sur le site www.montpellier3m.fr/ville-belle, une carte interactive permet à chaque habitant de localiser les Points d'Apport Volontaire (PAV) les plus proches de son domicile : colonnes à verre, à papier, ainsi que les colonnes textiles, qui, depuis 2007, sont associées à ces Points Verts.



Point d'apports volontaires

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	8 773	9 133	9 522	10 130	10 723	+ 593	+5.9%

INDICATEUR	COLLECTE DU PAPIER EN POINTS VERTS (apport volontaire)				
	2015	2016	2017	2018	2019*
Tonnage annuel (t/an)	1 576	1 289	1 182	1 353	996

* 2019 a surtout été l'année du passage à l'extension des consignes de tri.

Pour répondre au cadre du Plan de Performances des territoires de l'éco-organisme CITEO qui a sélectionné 31 collectivités pour prendre le virage de la simplification du geste du tri. « Tous les emballages et tous les papiers se trient », 150 colonnes d'apport volontaire TRI SELECTIF ont été installées sur le domaine public dans les secteurs où les volumes de tri en bacs restaient insuffisants et les 303 colonnes pour la récupération des vieux papiers ont commencé à être modifiées pour permettre également le dépôt des emballages.

H - La collecte des textiles usagés

Dans le cadre d'un contrat avec le groupement Philtex&Recycling / Emmaüs Formation Insertion Montpellier, pour la mise en place de conteneurs de récupération de textiles usagés sur le domaine public, 218 emplacements ont été équipés et 1 136 tonnes de textiles récupérées, puis triées dans des ateliers d'insertion, avant d'être pour partie redistribuées dans les boutiques solidaires « du Hangar ».

Les vêtements, linge de maison, chaussures et objets de petites maroquinerie (sacs, ceintures...) doivent être déposés - dans des sacs fermés, si possible d'un volume inférieur ou égal à 50 litres - dans l'un des conteneurs mis à disposition des habitants de Montpellier Méditerranée Métropole.

En complément, diverses associations caritatives peuvent également recevoir les textiles usagés dans leurs locaux.
N° gratuit : 0 800 673 673

Une carte interactive sur www.montpellier3m.fr/villebelle permet de localiser l'emplacement des colonnes textiles sur l'ensemble du territoire.



INDICATEUR	COLLECTE DU TEXTILE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	1 033	1 087	1 050	1 136	1 144	+ 8	+0.7%

I - Le service d'enlèvement des encombrants

Les déchets concernés sont la literie, le mobilier, l'électroménager, l'audiovisuel, les équipements sanitaires, les équipements de puériculture, portes, fenêtres, planches, outillage, équipements de jardin, vélos, équipements de loisir, ferraille, palettes, emballages volumineux...

En revanche sont interdits à la collecte tous les déchets ménagers spéciaux, les acides, les solvants liquides, les résidus de peintures, les huiles, les pneus, les batteries et les déchets

résultant de travaux importants (terre, gravats, ciment...).

Le mode de collecte à privilégier est l'apport en déchèterie ; cependant, pour les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer, un service complémentaire est proposé gratuitement par Montpellier Méditerranée Métropole.

Les encombrants collectés sont dirigés vers un centre de tri pour en extraire les fractions valorisables.

Sur Montpellier : un ramassage à jour fixe

Une carte interactive disponible sur le site www.montpellier3m.fr/villebelle permet à chaque habitant de connaître le jour de passage à son adresse.

Dans les 30 autres communes : un ramassage sur rendez-vous

Le rendez-vous peut être pris grâce :

- au formulaire en ligne sur le site www.montpellier3m.fr/villebelle
- via le guichet unique en Mairie
- par inscription téléphonique au : 0800 88 11 77

Des collectes de réemploi au bénéfice de l'économie sociale et solidaire

Emmaüs et ERCA-Initiatives (atelier d'insertion et ressourcerie) réalisent également ensemble des collectes de dons en porte-à-porte dans les communes, permettant d'allier solidarité et réduction des déchets par réemploi.

INDICATEUR	COLLECTE ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	6 918	7 338	8 224	8 182	8 165	- 17	-0.2%

À noter que comme chaque année depuis 2005, 8 parcs à sapins ont été installés dans la Ville de Montpellier en janvier 2018 et, fort du succès rencontré, 28 parcs ont été déployés en janvier 2019.

4 504 sapins y ont été déposés en 3 semaines permettant ainsi de gagner en propreté, tout en permettant le recyclage en compost des arbres de Noël.

La collecte mobile des petits objets

En 2015, un nouveau service de collecte mobile a été testé sur les quartiers denses du centre-ville de Montpellier afin d'inviter les habitants à se débarrasser de manière écologique de petits objets hifi, de téléphonie, du petit électroménager, des déchets toxiques, des textiles... qui ne peuvent pas être déposés dans le bac d'ordures ménagères.

Ce service permet aux populations ayant un accès moins aisé aux déchèteries implantées dans la périphérie, de bénéficier du service de tri. Une remorque a été acquise par Montpellier Méditerranée Métropole afin d'être déployée chaque mois en une dizaine de sites répartis sur le quar-

tier centre de la ville de Montpellier.

Le stationnement de la remorque mobile est également l'occasion de renseigner les usagers sur les enjeux et les dispositifs du tri et de la propreté en centre-ville.

10 rendez-vous ont lieu par mois (3^e et 4^e lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi du mois, de 8h à 14h30).

Quelques chiffres en 2019 :

- 93 collectes mobiles réalisées sur les 10 emplacements
- Près de 3 200 contacts (dépôts, renseignements, sacs jaunes...)
- + de 2 000 dépôts
- Près de 600 demandes de sacs jaunes

J - La collecte auprès des professionnels

La collecte des cartons des commerçants

INDICATEUR	COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	958	978	973	1 091	1 221	+ 130	+12%

Depuis 2006 a lieu une collecte séparée des cartons des commerçants de l'hypercentre de Montpellier, tous les jours sauf le dimanche.

En 2009, une réflexion a été menée avec les représentants des commerçants et des riverains et la ville de Montpellier qui a conduit à la signature d'une charte d'engagements pour la propreté de l'Ecusson ; elle dispose notamment que la collecte des cartons est réalisée en fin d'après-midi et que les cartons doivent être déposés juste avant la collecte pour ne pas encombrer l'espace public pendant la journée.



La collecte du verre des commerçants

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE DES PROFESSIONNELS					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	598	651	628	769	693	- 76	-9.9%

Le service mis en place également en 2006 sur l'hypercentre de Montpellier consiste à réaliser une collecte en service complet auprès des producteurs de verre usagé, ceux-ci se voyant dotés gratuitement d'une caisse ou d'un conteneur spécialisé destiné à recueillir le verre à l'intérieur de l'établissement dans l'attente de la collecte. Chaque établissement est collecté 3 fois par semaine.



La collecte des papiers blancs de bureaux

INDICATEUR	COLLECTE DES PAPIERS DE BUREAU DES PROFESSIONNELS				
	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage annuel (t/an)	236	189	161	165	49

La modernisation du centre de tri a rendu obsolètes les collectes sélectives du papier blanc mises en place dans certaines entreprises et établissements publics, le nouveau centre de tri permettant une valorisation plus poussée des gisements papiers collectés en mélange.

Ainsi, la collecte des papiers blancs a été interrompue au mois de mai, les bénéficiaires étant invités à se reporter sur le bac de tri jaune.

INDICATEUR	TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS (verre + carton + papiers bureau)				
	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage annuel (t/an)	1 792	1 818	1 762	2 025	1 963

La valorisation



Balle d'aluminium au centre de tri DEMETER

13 665

tonnes
d'emballages
ménagers
valorisés

33 695

tonnes de
compost normé
produit par
AMETYST

2 300

logements
chauffés
grâce à
AMETYST

5

GWh récupérés
sur l'ancienne
décharge du Thôt

La valorisation

- A - La valorisation matièrep. 26
- B - La valorisation organiquep. 27
- C - La valorisation énergétique...p. 28

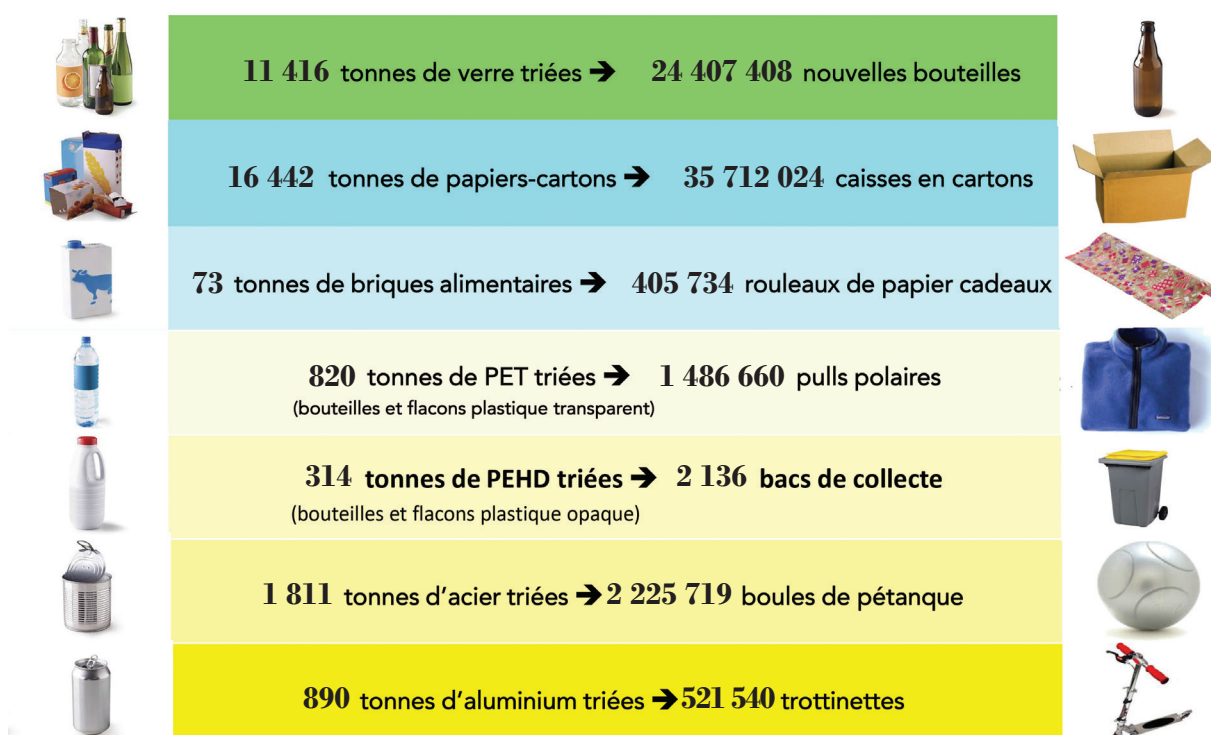
Plus de 55 % des déchets du territoire montpellierain sont valorisés par recyclage matière, production de compost ou d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, l'utilisation de la biomasse est bien développée sur la collectivité, avec notamment les chaufferies des Universités et de Port Marianne, les unités de valorisation du biogaz du Thôt et d'AMETYST.

	TONNES/AN				Évolution 2018/2019
	2016	2017	2018	2019	
Total valorisation organique	19 210	36 504	35 451	39 933	+12.6%
Total recyclage	49 741	45 508	47 344	47 099	-0.5%
Total incinération avec valorisation énergétique	44 687	45 180	41 407	20 052	-51.5%
Total stockage ISDnD	99 064	83 811	94 664	95 984	+1.3%
Total inertes déchèteries (stockage et ISDI)	23 993	18 489	18 503	19 264	+4.1%

A - La valorisation matière

En 2019, à partir des emballages triés par les habitants de Montpellier Méditerranée Métropole, de nouveaux produits ont pu être fabriqués. Par exemple :



B - La valorisation organique

La valorisation des déchets végétaux, issus des déchèteries ou des apports directs des habitants, a été assurée sur les unités de Grammont, gérée en régie par Montpellier Méditerranée Métropole, et de Pignan, en exploitation privée, pour permettre notamment la production de coproduits (broyats) alimentant le processus de méthanisation à AMETYST ou pour la digestion des boues sur les stations d'épuration de Baillargues et Fabrègues.

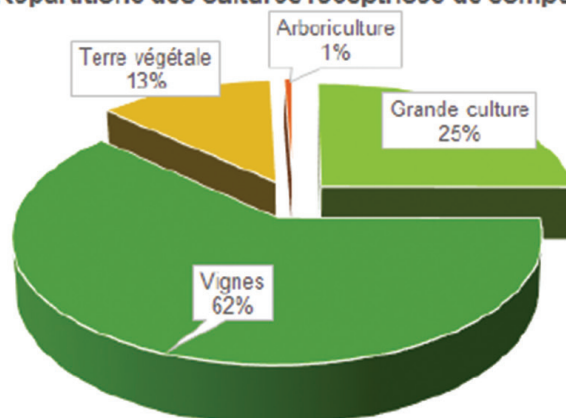
L'année 2019 a confirmé le bon fonctionnement, apparu dès la 1^{re} année, de l'ultracriblage sur l'unité de méthanisation Ametyst en vue de la digestion séparative de la fraction 0/5mm, pilotée par un plan de contrôle qualité très rigoureux.

33 695 tonnes de compost ont ainsi été produites en 2019.



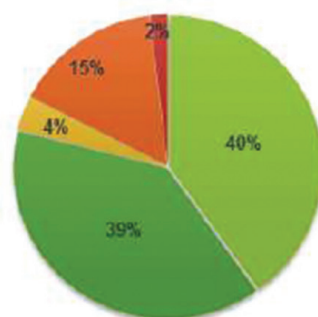
Compost

Répartitions des cultures réceptrices de compost



■ Grande culture ■ Vignes ■ Terre végétale ■ Arboriculture

Répartition géographique des tonnages évacués 2019



■ 0-50 km ■ 50-100 km ■ 100-150 km
■ 150-200 km ■ 200-250 km

C - La valorisation énergétique

L'unité de valorisation du biogaz du Thôt

À la fermeture de la décharge du Thôt, une installation de valorisation énergétique du biogaz issu de la dégradation naturelle des déchets a été mise en œuvre.

Ce site permet de produire annuellement jusqu'à 7 500 MWh d'électricité et d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de plus de 2 000 tonnes équivalent CO² par an.

INDICATEUR	ÉNERGIE PRODUITE PAR L'UNITÉ DE BIOGAZ DE LA DÉCHARGE DU THÔT					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
kWh/an	5 426 568	5 042 201	4 378 000	4 430 000	4 048 000	- 382	-8.6%

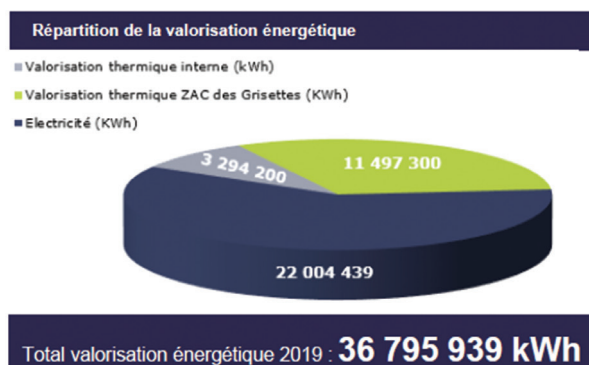
La production d'énergie sur l'unité de méthanisation AMETYST

La production d'électricité et de chaleur

L'unité de méthanisation AMETYST, en service depuis 2008, permet de valoriser la fraction organique des ordures ménagères en produisant notamment du biogaz pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération) et contribue ainsi à la production d'énergies renouvelables.

La quantité et la qualité constante du biogaz produit permet l'optimisation du fonctionnement des moteurs de cogénération et la livraison constante de chaleur aux logements et commerces de la ZAC des Grisettes et, depuis fin 2015, à la clinique Saint Roch. 22 004 MWh électriques ont été produits et réinjectés sur le réseau public, ainsi que 11 497 MWh thermiques transférés vers le réseau de chaleur urbain du quartier des Grisettes, auxquels il convient de rajouter 3 294 MWh de chaleur consommée pour les besoins propres de l'unité. À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes seront alimentés depuis AMETYST.

Après les premières années de mise en service et grâce aux efforts réalisés par l'exploitant depuis 2012, AMETYST a atteint un niveau optimal de production.



INDICATEUR	NOMBRE DE KWh GÉNÉRÉS PAR L'UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
KWh/an	28 031 429	32 024 923	34 656 102	34 153 351	36 795 939	+2 642 588	+7.7%

La valorisation énergétique des refus de tri à haut pouvoir calorifique

Dans le cadre de la filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés votée en 2002 par le Conseil communautaire de l'Agglomération de Montpellier, basée sur la complémentarité des filières, les refus à haut pouvoir calorifique (PCI) des unités de tri et traitement des déchets de la Métropole, principalement AMETYST et DEMETER, ont été éliminés dans l'unité de valorisation énergétique OCREAL de Lunel Viel. Ces apports à haut PCI ont représenté en 2019 15 418 tonnes.



Unité de méthanisation AMETYST

Le traitement



Unité de méthanisation AMETYST

24 163

**tonnes de
recyclables sec
entrantes
au centre de tri
DEMETER**

1 682

**tonnes
de biodéchets
traitées
sur AMETYST**

17 293

**tonnes
de déchets verts
broyées
à Grammont**

Le traitement

A - L'unité de méthanisation AMETYST... p. 30
B - Le centre de tri DEMETER..... p. 31
C - L'ISDND de Castries p. 33
D - La plateforme de Grammont..... p. 33

E - L'unité de valorisation énergétique OCREAL...p. 34
F - Les unités complémentaires gérées par des structures privées.....p. 34

A - L'unité de méthanisation AMETYST

AMETYST a traité en 2019 la totalité des 126 634 tonnes de déchets résiduels et bio déchets collectés sur le territoire de la Métropole, en diminution de 2,4% après une baisse déjà enregistrée de 1,1 % en 2018, à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activité économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocreal. L'unité AMETYST a également accueilli 14 618 tonnes de déchets tiers.

2019 a confirmé une nouvelle fois les excellents résultats apparus dès la première année d'exploitation des nouveaux équipements du procédé de méthanisation à haute teneur en matière sèche et au procédé « d'ultracriblage » mis en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public démarré au 1er janvier 2015 permettant de garantir une disponibilité de 100% des équipements et une production d'énergie sans équivalent. 33 695 tonnes de compost normés ont été produits et valorisés, ainsi que 2 393 tonnes de métaux.

La production d'énergie se stabilise avec près de 36 791 MWh électriques et thermiques valorisés, en augmentation de 7,6% par rapport à 2018 (auto consommation, revente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint Roch).

À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes dont la réalisation seront prochainement finalisée seront alimentés depuis AMETYST.

L'installation de pré-traitement des effluents opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique fonctionne également conformément aux performances contractuelles.

33 695 tonnes de compost normé ont été produites et valorisées.

Par ailleurs au terme des études de projet et des consultations d'entreprises, les travaux d'amélioration de l'exploitabilité du réseau biogaz afin d'assurer les opérations de maintenance de manière efficace en limitant les pertes d'exploitation ont débuté mi-2019.



Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

- En matière de traitement de l'air, les travaux du dispositif de captation et de traitement de l'air en sortie des BRS pour achever de traiter les nuisances ressenties ont été mis en service fin 2016 et sont en phase de réglage.
- En matière de sécurité incendie, les travaux engagés sur les recommandations des experts prévention de l'assureur permettent d'assurer une protection optimale des installations.
- Le choix de créer sur site une installation de pré-traitement des effluents a permis en outre une amélioration de la qualité des effluents liquides rejetés dans le réseau d'assainissement.

Dans le cadre de l'évaluation du système de management environnemental, un audit annuel de suivi a été réalisé et la qualification d'organisation « mature » a été reconduite.

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	128 536	128 433	131 282	129 864	126 634	- 3 230	- 2.5%

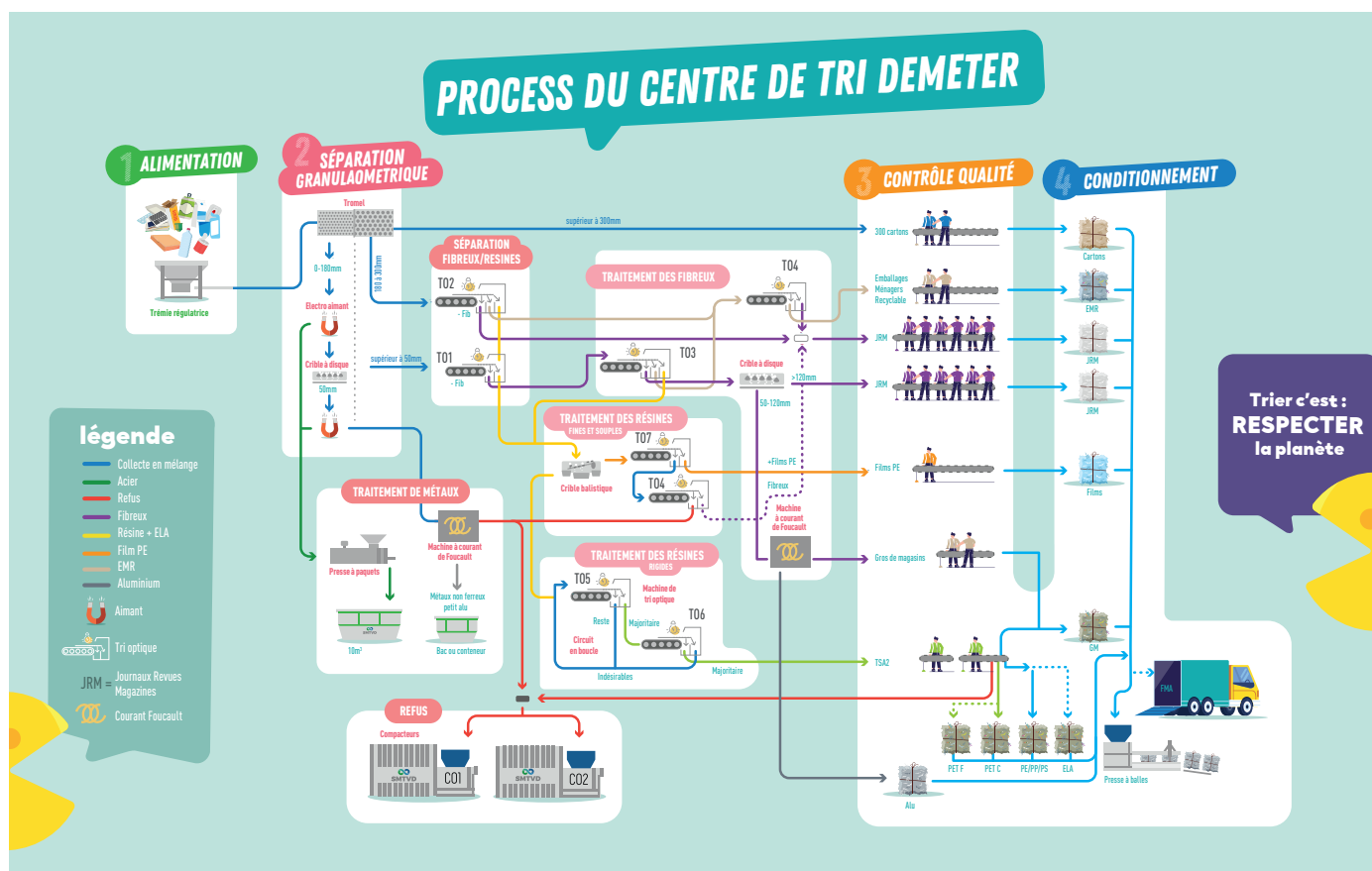
B - L'extension et la modernisation du centre de tri DEMETER

Le centre de tri

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France.

Pendant 25 ans, il a accueilli les collectes sélectives des 31 communes membres.

Le nouveau process de tri du Centre Demeter, permet aujourd'hui de recevoir et trier tous les emballages plastiques alimentaires, et une extraction plus poussée des plus petits emballages métalliques, en complément des matériaux qui étaient triés par le passé. Cette performance est rendu possible par une automatisation renforcée, s'appuyant notamment sur la technologie du tri optique.



		TONNAGE CENTRE DE TRI DEMETER (t/an)				
		2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage entrant		22 422	23 160	23 575	24 181	24 163
TONNAGE VALORISÉ	Papiers	12 874	12 992	12 971	12 739	8 489
	Cartons	2 694	2 806	2 767	2 745	3 633
	Emballages Liquides Alimentaires	21	12	4	3	73
	Plastique PET Clair	484	485	551	586	601
	Plastique PET Foncé	135	154	152	173	219
	Plastique PEHD	275	277	286	272	314
	Acier	439	408	392	406	304
	Aluminium	6	6	5	5	29
	Total valorisé	16 928	17 140	17 128	16 927	13 662
% valorisé sur tonnage entrant	75%	74%	73%	75%	70%	

La nécessaire modernisation du site

L'installation actuelle, de conception ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle, arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité et d'intégrer les dispositions d'Extension des Consignes de Tri, obligatoires selon la loi au plus tard en 2022.

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Depuis plus de 20 ans il accueille les collectes sélectives des 31 communes membres. Cette installation de conception désormais ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité.

Au terme des études menées en 2013, il a été décidé de procéder à l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente propriété de la Métropole pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an, permettant ainsi de limiter les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase travaux.

Après l'attribution fin 2017 du marché global de performance pour la conception, construction et exploitation du process, puis la délivrance du permis de construire le 25 octobre 2018, et de l'autorisation d'exploiter le 26 décembre 2018, les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2019. L'ancien process a été démonté en juin 2019 pour permettre l'installation des nouveaux équipements. Pendant cette période, les déchets recyclables ont été détournés pour traitement auprès de différents centres de tri.

La remise en service industriel de l'installation a eu lieu tout début 2020, dans le respect du planning et de l'enveloppe financière prévisionnels. 23 563 tonnes ont été traitées en 2019, dont 9 217 sur Demeter avant le démantèlement du process et 14 346 au sein d'installations extérieures.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

La qualité des méthodes d'exploitation repose sur la certification de l'organisation de la société exploitante suivant trois référentiels :

- ISO 9001 pour la Qualité
- ISO 14001 pour l'Environnement
- OHSAS 18001 pour la Santé, la Sécurité et les conditions de travail

Ces certificats ont été renouvelés suite à l'audit de suivi du 20 décembre 2017, au cours duquel ont été relevés de nombreux points forts, quelques pistes d'amélioration et aucune remarque ni non-conformité mineure ou majeure.



C - L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries (ISDnD)

Mis en service en septembre 2008, l'ISDnD de Castries accueillait les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte à porte, les déchets de nettoyage de voirie des communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation Amétyst.

L'exploitation d'un nouveau casier n°2, avait été autorisée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2013, pour une nouvelle durée de 5 ans et une capacité technique identique à celle du casier n°1 maintenue à 83 000 tonnes par an.

Au 30 novembre 2019, date de fin d'exploitation de l'installation, les apports sur l'installation se sont ainsi élevés à 69 027 tonnes, pour atteindre un tonnage total de 414 881, conforme au tonnage autorisé de 415 000 T. L'exploitation de l'installation jusqu'au terme de sa capacité autorisée constitue ainsi une mesure d'optimisation de la dépense publique. Les travaux de réhabilitation définitive de l'installation seront engagés en 2020.

La Métropole a mis en service en mars 2019, l'installation complémentaire de valorisation du biogaz capté, autorisant le bénéfice d'un taux de TGAP bonifié pour le dernier exercice d'exploitation.



INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT ISDND CASTRIES					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	79 584	80 837	74 281	73 816	69 027	- 4 789	-6.5%

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

Tout au long de l'année 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a procédé à un nombre important de mesures de contrôle et de suivi prescrites par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2013 portant, entre autres, sur les eaux de ruissellement interne (eaux pluviales), les eaux souterraines dont la source de Fontgrand, la Cadoule (Indice Biologique Global Normalisé), la faune et la flore, le bruit, les tirs de mine, le biogaz, le suivi des odeurs...

L'organisation dispose de certificats suivant les référentiels ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, renouvelés suite à l'audit du 20 décembre 2017.

D - La plateforme de Grammont

La valorisation des déchets verts, principalement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole, est assurée pour partie par la plateforme de valorisation de Grammont entièrement rénovée et exploitée en régie : en 2019, elle a traité 17 293 tonnes en provenance des déchèteries de la moitié Est du territoire, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts. La majorité des végétaux reçus a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation AMETYST pour servir de structurant à la maturation des digestats, ou encore à la nouvelle station

d'épuration des eaux usées de Baillargues, pour servir à la fabrication de compost.

6 238 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de l'Ouest de la Métropole ont été traitées par l'établissement Véolia de Pignan, bénéficiaire d'un marché public de prestations de service conclu avec la Métropole. Elles ont été, soit broyées et utilisées en co-produits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostées sur place.

E - L'unité de valorisation énergétique OCREAL

Le marché conclu avec la société OCREAL et les obligations relatives à la délégation de service public transférées du syndicat mixte « Entre Pic et Etang » sont arrivés à échéance au 30 juin 2019.

À cette échéance du 30 juin 2019, 12 652 tonnes de déchets ont été traitées au sein de l'unité de valorisation énergétique sise à Lunel-Viel.

Parmi ces déchets :

- 2 237 tonnes sont ainsi des déchets résiduels issus des collectes de certaines zones d'activité pauvres en matière organique et impropres à la méthanisation ;
- 5 357 tonnes sont des déchets à haut pouvoir calorifique issus du tri réalisé sur l'unité de méthanisation AMETYST (refus légers de la chaîne de tri) ;
- 3 069 tonnes sont des refus issus du centre de tri DEMETER (refus de tri des déchets déposés dans les bacs ou sacs jaunes),
- 1 045 tonnes des installations de tri DIB de Garosud.



Unité de valorisation énergétique OCREAL

F - Les unités complémentaires de traitement gérées par des structures privées

- 19 264 tonnes de déchets inertes issus des Points Propreté en 2019 ont été transférées sur le site géré par la société SOVAMI à Grabels (triés et en grande partie réutilisés, par exemple en remblai routier).

- 11 201 tonnes de déchets recyclables de papiers et de cartons pré-triés sur le centre de tri DEMETER ou issus des collectes en apport volontaire ont été acheminés pour recyclage en 2019, dans le cadre d'un contrat de prestations de service vers les centres de tri, de conditionnement des entreprises SMN et VEOLIA.

- 8 165 tonnes d'encombrants collectées en porte-à-porte ont elles aussi été triées par catégorie de matériaux, sur le centre de tri DIB exploité par la société SMN à Garosud situé sur la commune de Montpellier.

- 8 921 tonnes de bois collectées en Point Propreté ont été expédiées sur le centre de tri et de valorisation de VEOLIA à Pignan et 98 % valorisées, soit en bois de chauffage (bois de classe A) pour alimenter la chaufferie bois de l'université Paul Valéry située à Montpellier, soit en panneaux d'agglomérés (bois de classe B) dont les usines de transformation se situent en Italie et en Espagne.

5

L'exploitation des Points Propreté



Point Propreté de Baillargues

73 680

**tonnes
collectées**

12

**nouvelles bennes
éco-mobilier
mises en place en 2019**

12

**unités privées
prévues pour l'accueil
des professionnels**

L'exploitation des Points Propreté

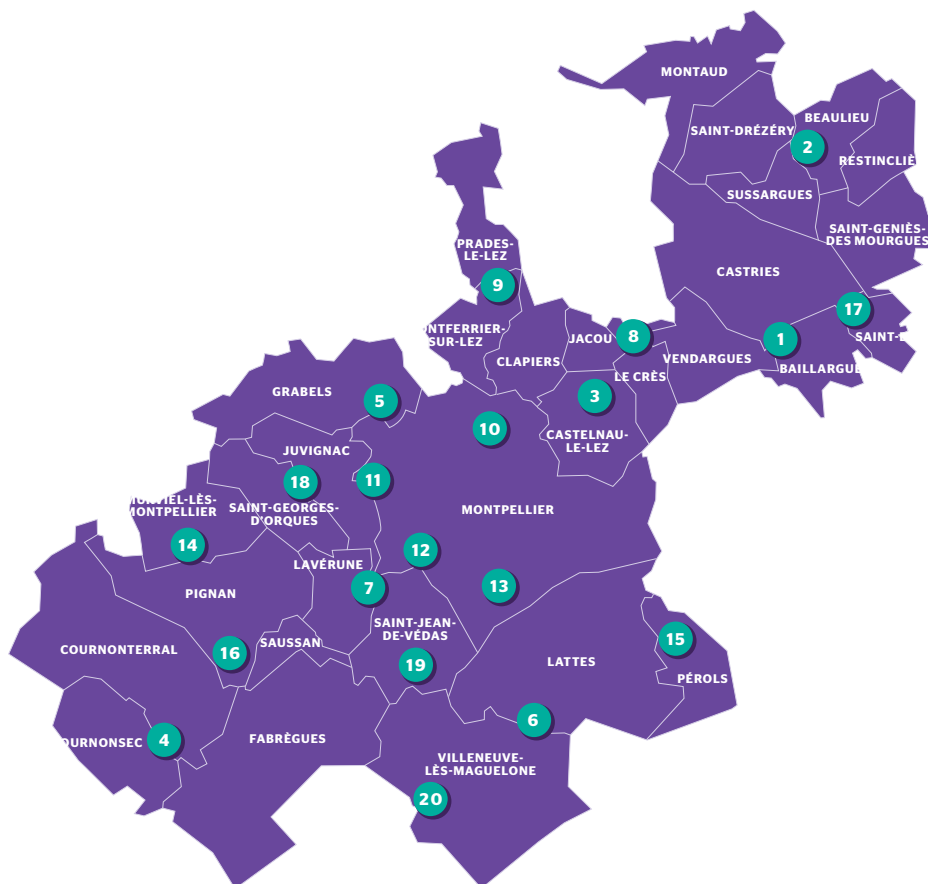
A - Les installationsp. 36
 B - Le programme de modernisation
 des déchèteriesp. 37
 C - Les filièresp. 38

D - Les nouvelles conditions d'accueil
 des professionnels en déchèteries..... p. 38

A - Les installations

Les 20 Points Propreté, qui sont des déchèteries mises à disposition des habitants sur le territoire afin qu'ils puissent se débarrasser de leurs objets encombrants, végétaux, gravats et déchets spéciaux ou toxiques, permettent de valoriser plus des deux tiers des déchets déposés.

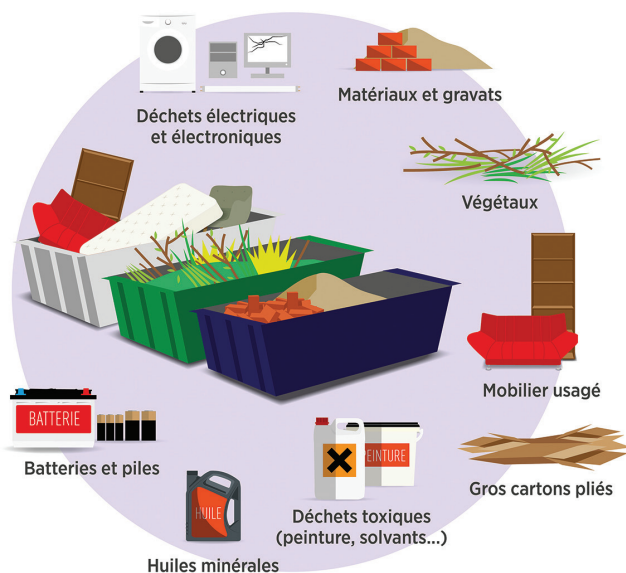
INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT POINTS PROPRETÉ (DÉCHÈTERIES)					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Tonnage annuel (t/an)	90 523	91 241	71 545	75 395	73 680	- 1 715	- 2.3%



L'accès au service est réservé aux ayants droit, c'est-à-dire aux ménages et autres petits producteurs de déchets munis d'un titre d'autorisation et implantés dans le périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole, utilisant des véhicules de tourisme ou des véhicules utilitaires d'un poids total en charge maximal de 3,5 tonnes.

Les dépôts sont acceptés dans la limite d'un mètre cube sans toutefois excéder 2 tonnes par semaine, par usager et par site.

Depuis 2017, l'annexe 2 à l'arrêté n°A2017-52 précise le règlement intérieur des Points Propreté, avec une nouveauté, la limitation du gabarit des véhicules entrants à 2 mètres de haut, condition validée par les représentants des professionnels usagers des déchèteries.



Le site www.montpellier3m.fr/villebelle/ donne toutes les informations sur ces installations (horaires, accès,...).

	TONNAGE POINTS PROPRETÉ (DÉCHÈTERIES) (t/an)						Évolution 2018/19
	2015	2016	2017	2018	2019		
Inertes	23 995	23 993	18 491	18 503	19 264	SOVAMI - Grabels	+4.1%
Bois	12 166	12 359	9 648	8 978	8 921	ACTISOL - Pignan	-0.6%
Végétaux	11 930	11 136	9 688	11 913	10 230	Plateforme GRAMMONT	-1.4%
	8 380	8 930	6 982	7 390	6 238	ACTISOL - Pignan	-15.5%
Métaux	1 607	2 152	1 215	1 175	1 848	GDE Rhône Alpes	+14.7%
Cartons	2 411	2 570	2 188	2 604	2 054	SMN - Montpellier	-21.1%
DEEE	627	722	687	759	932	Emmaüs/Ressourcerie + ERCA	+22.7%
Déchets spéciaux	484	368	412	490	544	TRIADIS + filière Eco DDS	+11%
DEA (meubles)	537	760	1 047	2 020	2 714	Filière ECO-MOBILIER	+34.4%
Encombrants	1 308	1 010	867	1 293	1 045	OCREAL - Lunel Viel	-19.2%
	27 072	27 881	20 320	20 253	19 496	ISDND - Castries	-3.7%

B - Le programme de modernisation des déchèteries

En février 2016 et pour un coût global prévisionnel de 7,1 M€, a été adopté un programme pluri-annuel de modernisation des installations afin de les rendre plus attractives et d'accroître le taux de valorisation des déchets.

Ce programme de rénovation des déchèteries, qui se déroulera sur plusieurs exercices afin d'assurer la continuité du service, prévoit principalement :

- la mise à niveau des installations en matière de gestion des eaux de plateforme, de stockage des déchets diffus spéciaux et de dispositifs antichute ;
- la remise à niveau des éléments d'infrastructure (quais, voirie) et de clôture des sites frappés de vétusté ;
- la mise en place de dispositifs d'aide à la gestion et de sécurité (contrôle d'accès, vidéo surveillance) ;
- la création d'une identité visuelle pour l'ensemble du parc.

Après la rénovation du Point Propreté de Castelnaud le Lez en 2015 qui avait constitué un pilote, et des installations de Bailargues et Lavérune, réouvertes au public en décembre 2017, le programme de rénovation de l'ensemble des installations approuvé en février 2016, pour un montant global prévisionnel de la rénovation du parc à 7,1 M€ HT, s'est poursuivi.

Les équipes de maîtrise d'œuvre chargées de la réalisation du programme ont ainsi mené les procédures relatives à la rénovation des déchèteries de Courdonterral, Saint Brès, Beaulieu et Près d'Arènes en 2019.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

Au-delà des travaux de rénovation qui auront notamment pour objectif de remettre à niveau les dispositifs d'assainissement et de sécurité des installations, le changement en 2016 de l'ensemble des armoires à déchets spéciaux par des équipements plus grands répondant aux dernières normes environnementales a pour effet d'améliorer significativement les conditions de stockage et les quantités de ces déchets toxiques ou dangereux déposés par les ménages.



Mobilier
Point Propreté

C - Les filières

Depuis 2014, 14 bennes « Eco-mobilier » sont désormais en service dans les déchèteries, gérées par l'éco-organisme qui prend en charge l'évacuation et la valorisation issus des déchets d'équipements d'ameublement (Mobilier) déposés par les usagers. Ces bennes ont permis en 2019 de collecter 2 714 tonnes de DEA à la charge exclusive d'Eco-mobilier.

Depuis 2006, Montpellier Méditerranée Métropole fait collecter par Emmaüs les équipements électriques et électroniques usagés déposés par les habitants dans les déchèteries : environ 10% d'entre eux sont réparés et remis en vente à bas prix auprès des personnes défavorisées, le solde étant confié à l'éco-organisme Ecologic pour être dépollué, démantelé et valorisé : 932 tonnes ont été collectées en 2019.

D - Les nouvelles conditions d'accueil des professionnels en déchèteries



En lien avec les dispositions du décret du 10 mars 2016 qui oblige une grande partie des entreprises productrices à trier les flux de papier, métal, plastique, verre et bois, et qui instaure d'autre part une obligation de reprise par les distributeurs, Montpellier Méditerranée Métropole a accompagné l'amélioration des pratiques de tri et de réduction des déchets chez les professionnels.

Au terme d'un travail d'échanges et de concertation mené en 2016 avec les acteurs économiques locaux (CCI, CMA, CAPEB, fédérations professionnelles et opérateurs spécialisés dans le tri et la valorisation des déchets), les modalités d'accueil et de prise en charge des déchets dans les déchèteries de la Métropole ont été modifiées depuis le 30 janvier 2017, avec une limitation de l'accès aux véhicules de tourisme et petits véhicules utilitaires.

Cette démarche a permis de renforcer des installations privées existantes de recyclage et de valorisation des déchets d'activités économiques et d'en faire émerger de nouvelles dans un objectif de maillage du territoire : depuis début 2017, 12 installations privées offrent sur le territoire métropolitain une solution aux producteurs de déchets en gros volumes répondant aux nouvelles exigences réglementaires d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets.

6

La communication



GUIDE DE TRI

ET DE COLLECTE 2019
2020

NOUVEAU : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe
montpellier3m.fr/villebelle

Ensemble,
éco-responsables.

Montpellier
Méditerranée
métropole

43 130

appels au n° gratuit
« Allô Déchets & Propreté »
+ **21 340** formulaires e-services

25 000

cendriers de
poche distribués

La communication

A - Une campagne globale	p. 40
B - Les appels au n° gratuit	p. 41
C - Le partenariat avec les gestionnaires d'habitat collectif	p. 42

A - Une campagne globale

Offrir aux habitants une Métropole propre passe par leur implication pour préserver collectivement l'environnement.

Une grande campagne pluri annuelle de communication sur le tri des déchets et la propreté a été lancée à l'automne 2015 et se poursuivra jusqu'en 2020. Elle vise à sensibiliser dans la durée les habitants afin d'entraîner des évolutions de comportement par l'utilisation répétée de messages sur différents supports : affiches, presse, réseaux sociaux, audiovisuel. En 2019, l'accent a été mis sur le rappel des règles de propreté, dans un premier temps par la pose de signalétiques spécifiques (des « nudges ») en certains endroits stratégiques, puis par la diffusion d'un « code de la rue » dans le cadre d'une campagne #STOP INCIVILITES et l'extension des « scènes d'incivilités ».

Par ailleurs, le déploiement et le renforcement des équipements de collecte sélective en porte à porte et en points d'apport volontaire s'accompagnent d'opérations de communication visant à sensibiliser les habitants aux gestes de tri ainsi qu'à la prévention des déchets.

La loi Transition Energétique pour le Croissance Verte d'août 2015 porte à -10% l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette ambition a été portée à -15% à l'échéance 2025 pour la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire de février 2020.

L'objectif 2020 avait d'ores et déjà été atteint dès 2017 sur le territoire métropolitain grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du 1^{er} programme local de prévention des déchets (PLPD) engagé en 2011 d'une part, et du programme de rénovation des déchèteries d'autre part, lequel vise à moderniser les 20 Points Propreté de la Métropole dans le respect du règlement limitant les apports en gros volumes.

Afin d'atteindre les nouvelles ambitions réglementaires, un 2^e sera mis en chantier dès 2020.

En 2019, l'accent a été mis sur la participation des habitants aux différentes actions de prévention des déchets et de propreté urbaine au travers notamment des opérations de nettoyage citoyens, de marquage des avaloirs pluviaux, de la distribution de cendriers de poche, de l'installation des composteurs de quartiers et de l'animation du « grand jeu de la propreté » dans les classes des écoles primaires.

Ainsi, les agents de proximité sont intervenus dans la mise en œuvre des « scènes d'incivilité » sur la Ville de Montpellier et les messagers de la prévention et du tri ont joué un rôle central dans le dispositif de sensibilisation : ils ont porté les messages du tri et de la prévention des déchets sur de nombreuses manifestations dont la Fête de la Tomate à Clapiers, Antigone des Associations, Accueil des nouveaux Montpelliérains, Raid Educap City, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Ils ont par ailleurs accompagné 10 opérations de collecte mobile chaque mois (hors juillet et août) sur le quartier Centre de Montpellier à l'aide de la remorque de tri (mini déchèterie) et contribué activement à la réussite du démarrage des composteurs collectifs.

La mise en place de l'extension des consignes de tri a enfin été l'occasion d'une grande campagne de communication. En 2019, les messages et supports d'information sur les nouvelles consignes de tri ont été largement diffusés (dans les boîtes à lettres, dans les locaux poubelles, sur les bacs). Des campagnes de communication « engageante » seront réalisées en 2020 dans des quartiers pour lesquels les performances de tri demeurent faibles.

Parmi les actions mises en place en 2019, l'on peut citer en particulier :

- 20 000 autocollants STOP PUB distribués par les guichets uniques de la Métropole.
- 1 920 composteurs individuels et 50 composteurs collectifs (résidences, établissements d'enseignement, entreprises) ont été mis en place gratuitement. 247 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules. Par ailleurs, la Métropole et la Ville se sont rapprochées des Conseils et Associations de quartier à Montpellier pour mettre en service 5 composteurs de quartier, à l'instar de celui des Grisettes mis en place à l'été 2017. 2 composteurs de quartier ont également été installés sur les communes de Saint Drézéry et Saint Jean de Védas, ainsi qu'à la résidence universitaire de Vert-Bois en collaboration avec le CROUS. Fin 2019, 5 nouveaux sites étaient déjà programmés pour un démarrage dans les premiers mois de 2020.
- La promotion du ré-emploi au travers de collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier).
- La semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) qui a été l'occasion de déployer une vingtaine d'actions sur le territoire à destination des enfants, des étudiants, du grand public et des agents de la Ville et de la Métropole et du CASSC de Montpellier : proposition d'éco-gestes, collectes solidaires, animation « vélo smoothie » pour valoriser les fruits « moches », interventions en milieu scolaire (collecte de jouets avec Emmaüs et sensibilisation au goûter zéro déchets par l'APIEU), grand Repair Café, 1^{re} rencontre du réseau composteurs de la Métropole au restaurant universitaire Vert Bois, ...
- L'expérimentation de « coaching » des habitants aux éco-gestes engagée en 2015, en partenariat avec la SERM et la start-up E3d Environnement, et à laquelle la régie des Eaux de la Métropole de Montpellier s'est associée auprès des nouveaux îlots résidentiels du quartier Port Marianne de Montpellier a été poursuivie et étendue à partir de fin 2017 à un secteur géographique englobant 10 000 foyers. En 2019, ce sont 6 700 foyers, soit plus de 60% de la population du périmètre d'étude, qui ont adhéré à la démarche baptisée « Défi Eco Responsable » et sont désormais accompagnés pour une durée de 18 mois.

B - Les appels au n° gratuit « Allô Déchets & Propreté »

Le numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 permet aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement du tri et des collectes.

Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des bacs de collecte et prend en charge les doléances exprimées par les usagers vis-à-vis des services de collecte et de nettoyage. En 2019, 23 778 appels ont été réceptionnés par ce standard.

Par ailleurs, depuis fin 2012, le formulaire internet « e-service »

vient compléter les services au citoyen et près de 21 340 formulaires ont été enregistrés en 2019, en grande partie au travers des guichets uniques présents dans chaque commune.

Au total, ce sont donc plus de 45 118 demandes qui ont été reçues par la DPVD au titre de la gestion des déchets et de la propreté, ce qui atteste de l'efficacité du dispositif de prise en compte des demandes des usagers du service public.

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

INDICATEUR	APPELS AU NUMÉRO GRATUIT					Évolution 2018/2019	
	2015	2016	2017	2018	2019		
Nombre d'appels/an	29 600	35 948	22 727	18 681	23 778	+5 097	+27.3%

C - Le partenariat avec les gestionnaires d'habitat collectif

Dans le prolongement des conventions de partenariat signées en 2010, en 2011, en 2013 et en 2016 entre la Communauté d'Agglomération de Montpellier et l'Office Public de l'Habitat ACM afin de mettre en œuvre les mesures destinées à améliorer les performances du tri sélectif et à accompagner la réduction des déchets dans l'habitat collectif, une nouvelle convention a été signée en septembre 2019 pour une période de 3 ans, qui prévoit notamment :

- le maintien des 2 postes de « messenger de la prévention et du tri des déchets » financés par la Métropole à hauteur de 50 000 € par an,
- l'éco-exemplarité au sein de la structure ACM en matière de prévention des déchets, avec l'établissement d'un diagnostic des déchets produits par les services,
- la poursuite de la formation des personnels d'ACM à la problématique du tri et de la réduction des déchets,
- le relais par ACM de la communication de Montpellier Méditerranée Métropole relative au tri des déchets, à la collecte des encombrants et à la prévention des déchets auprès des locataires, du personnel et des partenaires d'ACM, au travers de différents supports : site Internet, intranet, livret d'accueil du locataire, courriers, affichage dans les résidences...,
- la mise en place de supports spécifiques pour l'accueil des nouveaux locataires de l'OPH ACM (règlement de collecte, guide du tri, stop pub, objets promotionnels...) et d'une procédure d'accompagnement à la livraison des nouvelles résidences (boîitage, animations, porte à porte...),

- le développement d'actions et d'animations pour l'amélioration du tri des emballages et plus particulièrement du verre,
- la poursuite d'opérations de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets des jeunes publics, en collaboration avec les associations de locataires, les comités de quartier ou d'autres partenaires présents dans les quartiers,
- la mise en place d'un travail collaboratif afin de valider les méthodes de mise en place du compostage collectif en pied d'immeubles et permettre ainsi d'équiper plus de 50 résidences,
- la recherche et la mise en œuvre de solutions de gestion des encombrants, dans l'intérêt des deux parties et avec un double objectif de gestion de la propreté et de réduction des déchets,
- la planification d'un nouveau programme de sensibilisation au tri, hiérarchisant les résidences où les actions sont prioritaires et définissant les modes d'intervention.

Par ailleurs, des relations privilégiées sont en train de se créer avec les autres bailleurs dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) porté pour la première fois par la Métropole.

Un projet d'amélioration du tri initié avec le CROUS dans les résidences universitaires a été retenu dans le cadre du PAC Eco-Emballages.

7

L'administratif et le financier



11,25%

taux de TEOM
inchangé
depuis 2009

5

M€
d'investissement
global

6,6

M€ de recettes
issues du tri
sélectif

L'administratif et le financier

A - Le financement du service	p. 44
B - Les dépenses	p. 45
C - Les recettes	p. 46

A - Le financement du service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux de 11,25% est constant depuis 2009, a généré 74 M€ de recettes en 2019.

La redevance spéciale

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré la redevance spéciale concernant les déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L.2333-78 et L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les établissements publics et les gros producteurs privés de déchets assimilés (> 3 000 litres par semaine) collectés par le service public.

En 2019, 390 établissements étaient redevables. La redevance spéciale a représenté une recette de 3.9 M€.

Cette redevance spéciale s'applique à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) indépendamment

de sa situation au regard de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés. Cette redevance spéciale s'applique à l'ensemble des usagers du service sans aucune exonération possible.

A partir de 5 000 litres hebdomadaires de déchets produits, la collectivité se réserve aussi le droit de ne pas répondre favorablement à une demande de collecte du fait des sujétions techniques particulières que peut rencontrer le service dans l'organisation des collectes. Le producteur devra alors contractualiser avec un prestataire privé, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tarifs de la redevance spéciale sont modulés en fonction de l'effort de tri réalisé, soit pour 2019 (inchangés par rapport à 2017) :

- déchets non recyclables : 0,0295 euro par litre
- déchets recyclables (en mélange, biodéchets ou papiers blancs) : 0,019 euro par litre
- verres : 60 euros par tonne (il est offert aux gros producteurs de verre la possibilité de leur mettre à disposition une colonne à verre sur leur domaine privé).

Les principaux éco-organismes, partenaires financiers de Montpellier Méditerranée Métropole



En septembre 2017, Ecofolio et Eco-Emballages se sont rapprochées et forment désormais CITEO, afin notamment d'accélérer le développement de l'économie circulaire. ECO-EMBALLAGE, plus ancien éco-organisme de France, assure depuis 1992 le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Son objectif est d'inciter au geste du tri, d'accompagner la collecte, d'encadrer le recyclage et de promouvoir l'éco-conception des emballages. Il soutient la collecte sélective en versant des aides financières aux collectivités grâce à la contribution payée par les metteurs sur le marché d'emballages. Ce soutien est d'autant plus important que le rendement à l'habitant est élevé. ECOFOLIO, éco-organisme créé en 2006 dont la mission est de développer le recyclage des papiers en France. Il soutient financièrement le recyclage des papiers, notamment au travers d'une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, pour alléger la charge financière supportée par la collectivité.



Depuis 2012, ECOMOBILIER organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Lors de l'achat d'un meuble neuf, une éco-participation est à la charge du consommateur. Elle s'applique à tous les éléments d'ameublement et est ensuite reversée à Eco-mobilier pour financer l'organisation de la filière (mise en place de bennes meubles sur les déchèteries notamment).



ECOLOGIC est l'un des trois éco-organismes agréés pour la collecte des DEEE ménagers (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Il met en place et développe un dispositif de collecte, de recyclage et de valorisation des DEEE, opérationnel sur l'ensemble du territoire depuis 2006.



Eco TLC est l'éco-organisme des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures, dont le rôle, depuis 2008 est de favoriser la récupération et la valorisation des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) usagés.



DASTRI a été créé en 2009 pour la collecte des DASRI-PAT (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement). Il met en place et développe des dispositifs de collecte, de recyclage et de valorisation, notamment au travers des pharmacies.



ECO-DDS est un éco-organisme, créé en 2013, dont l'objectif est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages. Les DDS sont des déchets susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour l'environnement ou pour la santé.

B - Les dépenses

Les dépenses globales

Section investissement : 15 134 062 € TTC

Section fonctionnement (hors dépenses de personnels) : 65 474 073 € TTC

Les dépenses principales

COLLECTE - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€ TTC)			Évolution 2018/2019
	2018	2019	
Contrats de prestation de collecte	21 099 320	21 517 174	+2%
Contrats de maintenance des bacs de précollecte	802 317	771 550	-3.8%
Gestion des Points Propreté (déchèteries)	4 408 235	5 835 604	+32.4%
Gestion des Points Verts (Apport Volontaire)	482 341	902 360	+87.1%
TOTAL	26 792 213	29 026 688	+8.3%

COLLECTE - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (€ TTC)			Évolution 2018/2019
	2018	2019	
Achat bacs pré-collecte	466 620	477 653	+2.4%
Travaux sur les Points Propreté (déchèteries)	75 142	1 057 002	+1 306.7%
Achats colonnes PAV	381 779	299 251	-21.6%
TOTAL	923 541	1 833 906	+98.6%

TRAITEMENT ET VALORISATION - DÉPENSES FONCTIONNEMENT (€ TTC)			Évolution 2018/2019
	2018	2019	
Exploitation Centre de tri des déchets ménagers	3 624 850	4 530 120	+25%
Exploitation ISDND	2 502 681	2 391 740	-4.4%
TGAP (incinération stockage)	2 306 468	2 029 602	-12%
Traitement déchets verts (hors plateforme Grammont)	307 449	309 135	+0.5%
Tri encombrants et valorisation déchets bois	2 163 875	3 069 285	+41.8%
Unité valorisation énergétique OCREAL	3 354 807	2 021 257	-39.8%
Traitement par méthanisation (DSP AMETYST)	13 300 367	14 564 435	+9.5%
Marchés de transferts, traitement déchets ultimes (4 lots)	-	605 000	-
TOTAL	27 562 514	29 520 574	+7.1%

TRAITEMENT ET VALORISATION - DÉPENSES INVESTISSEMENT (€ TTC)			Évolution 2018/2019
	2018	2019	
Travaux liés à l'unité de méthanisation	75 560	362 584	+380%
Travaux liés à l'exploitation de l'ISDND casiers 1 et 2	365 260	545 966	+49.5%
Travaux liés au suivi post exploitation du Thôt	-	-	- %
Travaux pour le centre de tri DEMETER	1 725 417	9 175 350	+431.8%
TOTAL	2 166 238	10 083 900	+365.5%

Remarque : Les éléments financiers ci-dessus sont extraits du Compte Administratif 2019 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile ; ils n'intègrent pas par ailleurs les dépenses de personnels et de frais généraux (structures, services support, moyens généraux).

C - Les recettes

	RECETTES (€ TTC)		Évolution
	2018	2019	2018/2019
Produits des droits d'accès à Grammont (déchets verts)	189 278	167 041	-11.7%
Produits reprise ferraille	369 425	467 852	+26.6%
Produits reprise papiers cartons (PAV)	140 521	62 727	-55.4%
Produits reprise verre	305 011	330 940	+8.5%
Produits reprise du centre de tri (papiers cartons)	455 671	154 114	-66.2%
Produits reprise cartons porte-à-porte	41 599	28 774	-30.8%
Produits reprise matières plastiques / acier / alu	295 535	204 165	-30.9%
Soutiens Eco-Emballages à la tonne triée	2 728 550	4 257 804	+56%
Autres soutiens éco-organismes	276 257	464 329	+68.1%
Redevance Spéciale	4 009 165	3 916 408	-2.3%
TEOM	71 851 556	74 049 573	+3.1%
TOTAL	80 662 568	84 103 727	+4.3%

Les collectes sélectives ont donc généré environ 6,6 M€ de recettes, dont environ 4,7 M€ de soutiens à la tonne triée de la part des éco-organismes mettant en œuvre les différentes filières de responsabilité élargie des producteurs (Citeo pour les emballages ménagers, EcoFolio pour les papiers graphiques, Ecologic pour les déchets d'équipement électriques et électroniques), le solde de 1,9 M€ étant constitué des recettes de ventes des matériaux recyclés.

Les perspectives 2020



Centre de tri DEMETER

Montpellier Méditerranée Métropole a développé une filière de traitement des déchets ménagers collectés sur son territoire, conforme au plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPG-DnD) du département de l'Hérault.

Le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets définit les nouveaux objectifs et cadres de la prévention et de la gestion des déchets à horizon de 6 et 12 ans (2025 et 2031). Le projet de plan constate ainsi que la Région est en situation d'excédent de capacités de stockage et que la capacité régionale actuelle d'incinération est suffisante au regard des objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV), et conduit d'une part, à ne pas autoriser de création de nouvelles capacités de stockage ou de valorisation énergétique, et d'autre part à élargir les zones de chalandise des installations de traitement.

Au vu de la fermeture de l'installation de stockage fin 2019 et de l'échéance au 30 juin 2019 des contrats conclus avec OCREAL, Montpellier Méditerranée Métropole a recherché de nouvelles formes de contractualisation pour les capacités d'accueil et de traitement des refus issus des unités de prétra-

tement ainsi que des encombrants issus du service des déchèteries auprès des opérateurs économiques du secteur d'activités. Afin d'assurer la continuité du service, **des marchés répartis selon 4 lots** (fonction du type de déchets à traiter) **ont été ainsi conclus** après appels d'offres pour l'élimination des déchets ultimes, et modifient significativement l'économie du service, du fait notamment de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

L'enjeu des prochaines années consiste à diminuer les quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) en agissant sur les différents leviers que sont :

- La réduction à la source, au travers d'un 2ème programme local de prévention des déchets ambitieux ;
 - L'augmentation des performances de tri, en particulier par la généralisation du tri des bio-déchets qui, réglementairement, doit être effective avant fin 2023, mais aussi par une plus grande efficacité de la collecte sélective des papiers et emballages permise par la modernisation et l'extension des capacités du centre de tri Demeter ;
- L'incitation financière afin de « booster » l'évolution des comportements vers plus de sobriété et l'acquisition des gestes de tri par le plus grand nombre.

Glossaire

Biodéchets : Fraction fermentescible des ordures ménagères : reste de repas, épluchures de fruits et de légumes, tonte...

Coût aidé : Coût technique - soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, EcoFolio...) - aides perçues

Coût complet : Somme des charges

Coût technique : Coût complet - recettes industrielles

Compost : Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques

C.S.R : Combustible Solide de Récupération

Déchets : Selon l'article n°1 de la loi du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »

Déchets ultime : Déchet qui n'est plus valorisable, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique

D.A.E. : Déchets des Activités Économiques

D.E.A. : Déchets d'Équipements d'Ameublement

D.D.S. : Déchets Diffus Spécifiques

D.E.E.E. : Déchets D'Équipements Électriques et Électroniques

D.M.A. : Déchets Ménagers et Assimilés : déchets issus des activités quotidiennes des ménages et déchets issus des activités économiques (artisanat, commerces, bureaux) collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages

D.S.P. : Délégation de Service Public

E.L.A. : Emballage pour Liquide Alimentaire (brique alimentaire)

E.M.R. : Emballages Ménagers Recyclables (carton)

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

O.M.A. : Ordures Ménagères et Assimilées (hors encombrants et hors déchèteries).

O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles : part des ordures ménagères collectées en mélange après collectes sélectives

P.A.V. : Point d'Apport Volontaire

P.C.I. : Pouvoir Calorifique Inférieur des déchets

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité (flaconnage plastique opaque)

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate foncé ou coloré (bouteille plastique coloré)

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate clair (bouteille plastique incolore)

Population DGF (dotation globale de fonctionnement) : population permanente + un habitant par résidence secondaire

R.E.P. : Responsabilité Élargie des Producteurs

Stockage : Concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée dans des conditions techniques et économiques du moment

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.G.A.P. : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (porte sur les déchets incinérés ou enfouis)

Valorisation énergétique : Consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité

Valorisation matière : Le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit, c'est le recyclage

Valorisation organique : Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage

Rapport annuel 2019

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Etabli en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !

RUBRIQUE

montpellier3m.fr/villebelle

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

BAILLARGUES

BEAULIEU

CASTELNAU-
LE-LEZ

CASTRIES

CLAPIERS

COURNONSEC

COURNONTERRAL

FABRÈGUES

GRABELS

JACOU

JUVIGNAC

LATTES

LAVÉRUNE

LE CRÈS

MONTAUD

MONTFERRIER-
SUR-LEZ

MONTPELLIER

MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER

PÉROLS

PIGNAN

PRADES-LE-LEZ

RESTINCLIÈRES

SAINT-BRÈS

SAINT-DRÉZÉRY

SAINT GENIÈS
DES MOURGUES

SAINT GEORGES
D'ORQUES

SAINT JEAN
DE VÉDAS

SAUSSAN

SUSSARGUES

VENDARGUES

VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"



montpellier
Méditerranée
métropole

montpellier3m.fr